



Millau
VILLE DE
www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOUT, F. COINTOT, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, C. SUDRES BALTRONS, K. HAUMAITRE, T. SOLIER, M. GUIBERT

Étaient excusés : C. MORA (POUVOIR A C. JOUVE), P. PES (POUVOIR A JL. JALLAGEAS), C. MEDEIROS (POUVOIR A T. PEREZ LAFONT), D. DIAZ (POUVOIR A A. NAYRAC), K. ORCEL, P. RAMONDENC, B. SOLIER (POUVOIR A C. SAINT-PIERRE)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« J'ouvre cette séance du Conseil municipal et je demande au Directeur Général des Services de bien vouloir faire l'appel. »

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur ARTAL est d'accord pour exercer cette fonction ? »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL. Nous allons procéder à l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18 mars dernier. Vous l'avez tous reçu. Y avait-il des choses sur lesquelles vous souhaitiez poser des questions ? Oui, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Bonjour tout le monde. Bonjour Madame la Maire. J'aurais besoin d'une précision sur une petite remarque que vous avez dite en page 6 suite à ce qu'avait dit Madame MORA sur ses délégations et vous avez dit textuellement :

« *Savez que cette parcelle fait l'objet d'un recours contentieux, car cette parcelle a été vendue sans avoir été déclassée.* »

J'aimerais que vous me précisez, parce que déclassée de quoi ? »

Madame la Maire

« Du domaine public. »

Monsieur NAYRAC

« Madame la Maire, vous êtes mal renseignée, elle faisait partie du domaine privé. »

Madame la Maire

« Du domaine privé de la collectivité, non. »

Monsieur NAYRAC

« Si, je peux vous le certifié, je me suis assuré de cette chose-là, j'ai Madame SERIN qui l'a encore dit à la commission. Oui, elle faisait partie du domaine privé. Il ne fallait pas forcément, c'est là où vous avez tort et vous avez raison en même temps. À partir du moment où vous pouvez vendre une parcelle qui est en domaine privé, s'il n'y a pas deçu quelque chose qui peut impliquer et ce fameux... »

Madame la Maire

« Terrain de boules avec un éclairage public. »

Monsieur NAYRAC

« L'éclairage public, si vous allez voir, il fait partie de l'éclairage de la rue, ils se servent de l'éclairage de la rue pour éclairer. »

Madame la Maire

« Il est même à pousoir pour pouvoir... »

Monsieur NAYRAC

« Je suis allé voir, il n'y a pas. En fait sur ce genre de biens quand on a une parcelle du domaine privé, on n'est pas obligé de faire une enquête publique, puisque normalement elle a eu lieu lorsqu'on l'avait mis du domaine public au domaine privé.

Il y a eu une installation par les services de la Ville d'un terrain de boules pour les gens qui étaient autour c'est ce qui amène un petit problème, mais elle était du domaine privé. »

Madame la Maire

« Alors ça c'est votre interprétation, en effet vous dites qu'il y a une jurisprudence sur les deux.

La jurisprudence sur laquelle je m'appui c'est que quand il y a un terrain qui est utilisé comme un espace public et un terrain de jeu de boules me semble être par excellence un espace public, ça nécessite avant de pouvoir le vendre de le déclasser. »

Monsieur NAYRAC

« Vous employez le mot déclassé, pas forcément c'est là que vous avez tort et que vous avez raison. »

Madame la Maire

« Je rappelle juste un peu la règle, Monsieur NAYRAC, c'est que le compte-rendu doit être discuté pas sur l'objet de la discussion. C'est s'il ne correspondait pas à la réalité du débat qui a eu lieu voilà c'est uniquement sur ces points-là qu'on revient sur le compte rendu. »

Monsieur NAYRAC

« Je vous l'ai dit : « *Vous n'avez pas tort, ni raison* »

Madame la Maire

« Non, mais on n'a pas à revenir sur le débat Monsieur NAYRAC. C'est, est-ce que le compte-rendu est conforme aux débats qui ont lieu la dernière fois. Visiblement, c'est oui. Je vous en remercie. On passe à l'approbation de ce compte-rendu. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer à l'ordre du jour. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je voulais juste m'assurer que c'est bien retranscrit ce soir, parce que j'ai pas mal de demandes suite au Conseil précédent qui n'a pas fonctionné. C'est OK ce soir ? »

Madame la Maire

« Oui, visiblement on a tout vérifié et tout fonctionne bien. La dernière fois, le problème technique c'est produit en cours de Conseil pas sur l'intégralité du Conseil, là normalement on n'a pris toutes les précautions pour être à l'abri des *bugs* techniques. C'est bien retranscrit en effet et retransmis.

J'espère que c'est le dernier Conseil qu'on vit sous ce format et que l'on va pouvoir retrouver le public comme on est habitué à l'avoir, même si on s'est rendu compte qu'avec cette retransmission sur *Internet*, on touchait aussi un public plus large donc je pense que même quand on repassera au format traditionnel des séances du Conseil municipal, on continuera néanmoins la retransmission sur *Internet*. »

Point sanitaire

Madame la Maire

« Nous passons à l'ordre du jour peut-être si vous en êtes d'accord faire cette fois un rapide point l'actualité, Madame HAUMAITRE, je sais que vous les demandez souvent sur l'actualité sanitaire en fait, même si là ça va évidemment beaucoup mieux donc on est moins en attente des informations.

En effet les nouvelles sont bonnes. On est repassé en dessous du seuil du taux d'incidence critique, là on est repassé en dessous des cinquante pour dix mille.

On a encore quelques cas sur l'Aveyron, mais pas à l'hôpital de Millau, c'est aussi une bonne chose encore malheureusement deux personnes en réa et cinq hospitalisations pour COVID, vous voyez les chiffres ont considérablement baissé, même si évidemment c'est toujours trop.

Ce qu'on peut dire aussi c'est que sur le département de l'Aveyron seules six classes étaient fermées alors ça se sont toutes les infos qui datent de vendredi dernier, qui ont quand même quelques jours, seules six classes étaient encore fermées pour des cas contacts.

Ce qu'on peut dire, l'actualité là sanitaires c'est le déménagement du centre de vaccination, vous le savez, ce week-end nos agents et tous les agents qui travaillent sur le centre de vaccinations ont déménagé, c'était dimanche pour pouvoir libérer la *Salle des Fêtes* pour les élections de ce dimanche, mais aussi pour que les associations puissent retrouver le lieu dédié aux festivités pour la période estivale.

Le *timing* est plutôt bon parce qu'en fait la baisse de fréquentation du centre de vaccination c'est fait sentir depuis déjà quelques jours, de toute façon la capacité reste exactement la même à la *Menuiserie* que ce qu'elle était dans la *Salle des Fêtes*, mais l'affluence est moins importante depuis quelques jours ce qui a conduit les équipes à fermer pour la journée du jeudi.

Je regarde la presse locale pour vous en faire l'écho le plus possible parce qu'il y a encore quelques soucis parfois de transmission de l'information sur les rendez-vous qui ont été modifiés. N'hésitez pas à vous en faire à nouveau l'écho. Tout va bien dans le nouveau centre de vaccination tel qu'il est configuré.

Voilà ce que je pouvais dire sur le point sanitaire. »

Point information

Madame la Maire

« Je vous propose de passer sur les deux autres points d'information que nous vous proposons à l'ordre du jour aujourd'hui. Le premier est un point habituel, il concerne l'actualité du Centre Communal d'Action Sociale et ce soir c'est Sylvie MARTIN-DUMAZER qui va nous parler de la CTG. »

Madame MARTIN-DUMAZER : Actualité du Centre Communal d'Action Social

« Bonsoir. Je vais faire un petit rappel sur ce qu'est cette CTG et pour combien de temps elle nous missionne. Cette CTG, c'est la Convention Territoriale Globale qui nous lie avec la CAF sur les prestataires extérieurs, les associations institutionnelles qui dépendent de la CAF pour tout ce qui est petite enfance, enfance, jeunesse et famille.

Une entreprise a été sollicitée par la Collectivité *ITG Conseils* et c'est sous l'égide de Monsieur Sylvain TABOURY qui mène cette CTG depuis le mois de mars de l'année dernière en plusieurs étapes.

Sur l'année dernière il y a eu tout un travail sur la collecte d'après des prestataires, des services institutionnels et associatifs qui relèvent de la CAF, on peut en citer quelques-uns :

- La MJC ;
- Les centres sociaux ;
- *Bar'Bouille* ;
- Le Pôle Petite Enfance...

En fin tout ce qui relève de la CAF, on était mené, entre coupé par le COVID, pas mal d'interventions auprès de ces acteurs.

Il y a fait un très gros travail de synthèse autour de thématiques qui leur étaient demandées.

Ce travail a été rendu le 8 avril à la Communauté et aux partenaires avec un diagnostic très, très complexe, très, très long, très détaillé aussi et très intéressant pour nous et pour la Ville, qui faisait un état des lieux très, très pointu qui a fait apparaître effectivement ce qu'on lui demandait, éventuellement des manques ou des choses qu'il fallait améliorer dans notre proposition de prestations auprès des familles.

Nous avons laissé à ces partenaires deux mois, le mois d'avril et le mois de mai pour s'approprier ce diagnostic qui a fait émerger tout un tas d'orientations, nous le leur avons présenté et puis chacun a travaillé un peu dans son coin, nous à la Ville, la CAF et puis tous ses partenaires et chacun a priorisé dans ses orientations celles qui allaient faire parties de notre politique à venir pour les quatre prochaines années, puisque cette CTG va se dérouler sur quatre années, cette contractualisation elle est sur quatre années.

En fait comme on a perdu une année avec l'année COVID, la CAF a demandé si elle pouvait être prolongée d'une année de plus pour qu'on est vraiment quatre années pour ne pas recommencer au bout de trois ans tout ce travail, ça a été accordé, c'est une bonne nouvelle.

On s'est retrouvé tous le 19 mai pour faire le point, c'est assez récent, des choix d'orientation. Là il y a eu à nouveau un gros travail qui a été fait de compilation, des orientations de la CAF, des orientations de la Ville et des orientations des partenaires.

À partir de ces orientations nous avons dégagé un plan d'actions et des fiches actions qui vont être rédigées, c'est la prochaine étape, elle est très bientôt puisque les partenaires vont travailler sur deux jours et demi sur les thématiques concernées et sur les fiches actions. Là ils vont travailler vraiment le 28, 29 et 30 juin pour une première fois, c'est Sylvain TABOURY qui va animer ces tables rondes qui sont sur des demi-journées par thématiques, entre quinze et dix-neuf partenaires pour chaque demies-journées :

- Une thématique plutôt petite enfance ;
- Une thématique plutôt enfance jeunesse ;
- Une thématique sur l'accès aux droits et le logement ;
- Une thématique sur le handicap et là c'est la nouveauté parce que ce n'était pas prévu au départ finalement. Le handicap devait être un thème plutôt transversal et il s'avère qu'au cours de cette étude il y a du vide et du manque autour du handicap et de la liaison du handicap de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Ces tables rondes vont avoir lieu les 28, 29 et 30 juin prochain pour commencer à élaborer ces fiches actions.

Il y aura un deuxième temps début septembre où elles seront finalisées.

Ensuite il y a un comité de pilotage qui va se réunir début octobre pour les valider, elles seront votées et ce n'est qu'à ce moment-là que la convention, cette CTG sera votée entre la Ville et la CAF.

À partir de là sur quatre années il y aura un comité de pilotage et un mode de gouvernance, qui a été proposé aux partenaires et qui est en court de validation et qui sera validé à ce moment-là et qui sera le mode de gouvernance pour ces quatre années pour veiller à la bonne marche et à la bonne mise en place de toutes ces fiches actions qui auront été élaborées.

C'est un très, très gros travail très compliqué, je sais que l'ancienne municipalité avait lancé au départ cette demande qui a été reprise. C'est une obligation maintenant de la CAF de fonctionner comme ça avec toutes ces collectivités, c'est un très gros travail, c'est vrai qu'on a été quand même très, très empêché par le COVID parce qu'il y avait énormément de rencontres qui étaient prévues avec les habitants, avec les jeunes sur les structures qui n'ont pas pu être faites comme on l'aurait souhaité.

Autre chose qui va venir en complément parce que là sur la CTG on ne travaille que sur les prestataires CAF, on a demandé aussi par le biais du CCAS, Madame COMPAN vous fera prochainement un état des lieux précis parce que là aussi c'est bien avancé, il y a des tables rondes qui se sont tenues cette semaine.

Un ABS, une Analyse des Besoins Sociaux qui là va au-delà du public CAF, c'est-à-dire que là c'est vraiment toute la population qu'il n'y a pas d'habitude, y compris nos aînés qui ne sont pas dans le public CAF et les élèves handicapés en situation d'handicap, sur une jeunesse aussi déscolarisée et des jeunes en grandes situation de précarité.

Il y a tout un panel de gens qui échappent un petit peu aux yeux de la CAF et aux nôtres aussi et cette ABF va venir compléter cette CTG, normalement d'ici le mois d'octobre nous aurons une image très précise et très nette de nos services et de nos besoins sur la Ville. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame MARTIN-DUMAZER. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci. Bonjour à toutes et à tous. Moi, je me réjouis des propos que vous venez de tenir et félicitations parce qu'il était nécessaire d'avoir un contact au-delà du côté réglementaire et obligatoire parce que vous l'avez dit beaucoup d'intervenants et beaucoup de prestataires et de structures interviennent dans ces domaines-là. Nous avons bien le sentiment, passez-moi l'expression, il y avait *des trous dans la raquette*, il y avait des manques et je suis ravi que le diagnostic ait pu les mettre en évidence et permettre collectivement de les compter et de les combler par la suite.

Ensuite ce qu'il me semble important c'est que ce soit la Ville qui contractualise avec la CAF, parce que de fait cette notion de contractualisation montre qu'il y a une affirmation d'une politique publique de la Ville dans cette direction.

Ce que nous n'avions pas forcément le sentiment auparavant du fait de l'éclatement des structures, il n'y avait pas de contractualisation. Je me réjouis et félicitation pour ce travail qui a abouti et j'espère que le diagnostic va nous permettre d'aller encore plus avant sur les domaines qui sont un peu en souffrance en ce moment. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Tout à fait. C'est vrai qu'on s'attendait à certaines réponses et puis on en a eu d'autres qui sont venues enrichir ce travail. L'ABS va nous en apporter encore et c'est vrai que ça va nous permettre d'avoir une vision à l'échelle de la Ville de tous nos ressortissants et surtout ceux qu'on oublie souvent et qui ne sont pas répertoriés parce qu'ils passent au travers des *mailles du filet*.

Ces deux études CTG et ABS, nous paraissent vraiment essentielles et je souligne aussi qu'il y a un travail remarquable qui a été fait par Sylvain TABOURY parce que des conditions très difficiles pour faire de la collecte sur le terrain d'information et de documents, il y est revenu plusieurs fois, il n'a pas compté son temps et je l'en remercie, on l'a remercié il n'y a pas longtemps et il ira jusqu'au bout de la commande qui lui a été faite. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. D'autres questions ou remarques ? Non, merci beaucoup Sylvie MARTIN-DUMAZER. »

Madame la Maire

« Valentin ARTAL pour le plan égalité femmes-hommes. »

Monsieur ARTAL : Plan d'actions en vue de l'égalité femmes - hommes

« Merci, Madame la Maire, on passe du social au sociétal avec ce plan égalité professionnelle parce que ce plan rentre dans le cadre d'une obligation légale mais au-delà de l'obligation légale, on est concrètement dans ce qu'on défend au quotidien la notion de l'égalité femmes-hommes et le lutte contre toutes les discriminations.

Dans mon propos, je vais y associer Michel DURAND, l'adjoint aux Ressources Humaines parce que ce plan concerne avant tout, nos services, mais au-delà de nos services on s'est dit que nos agents, ils évoluent dans un environnement aussi et l'environnement peut conditionner certains comportements et c'est la raison pour laquelle on a essayé de faire en sorte de déborder aussi sur comment on décline cette égalité dans la Ville.

Premièrement, je remercie, comme ça je ne l'oublierai pas :

- Les agents qui ont participé ;
- Le service Informatique organisation ;
- Le service RH ;
- Tous ceux qui ont répondu au questionnaire qu'on a lancé dans les services ;
- Également les services de l'État qui étaient très présents dans nos groupes de travail et notamment la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes.

Ce plan d'action pour l'égalité professionnelle rentre dans la loi du 6 août 2019 et dans l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique. Cette obligation légale s'impose aux collectivités de plus de vingt mille habitants, c'est notre cas et également c'est le cas de la Communauté de Communes, c'est la raison pour laquelle c'est en train d'être élaboré aussi à la Communauté de Communes.

Notre appréciation des choses c'est que sur ces débats de société de manière générale dans notre famille politique, la gauche, les écologistes, les progressistes, on est souvent accusé du fait, à juste titre, qu'on est trop moraliste sur ces questions-là. Justement on a essayé de faire en sorte d'en sortir, il ne faudra jamais *qu'on tombe dans ça*, parce que d'être trop moraliste on ne peut pas diffuser ces valeurs et généralement les gens qu'on a en face de nous éprouvent une certaine réticence quand on promeut ces valeurs-là.

On essaie de ne pas tomber dans ce sens en faisant en sorte de distribuer un questionnaire à tous les agents de la Ville pour recueillir leurs appréciations des choses sur cette thématique.

Ce questionnaire, il a été rempli par quatre-vingt-dix-sept agents sur trois cent quatre-vingt-treize, soit un taux de participation de 25 %.

On a quarante-cinq hommes et cinquante et une femmes. Un équilibre quasi parfait.

On a des tranches d'âges qui sont plus ou moins bien représentées en fonction de la pyramide des âges de nos agents. Par contre effectivement une représentativité moins prégnante des services avec une sous représentativité notamment des services techniques qui ont peut-être moins participé à ce questionnaire.

Mais là ça évoque des biais sociologiques.

Au-delà de ça, ça nous a permis d'avoir une matière sur leur appréciation du sujet, après ça on a souhaité faire en sorte de regrouper un groupe de travail composé d'élus, d'agents volontaires et de services de l'État et également des syndicats.

Il s'est réuni plusieurs fois pour élaborer ce plan d'action à travers cinq actions qui ont été mises en exergue.

Ces cinq actions vous les avez reçues dans vos boîtes mail assez récemment :

- La première action doit être mise en œuvre dans les trois ans à venir, puisque je rappelle que c'est un plan pluriannuel de trois ans. C'est promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques Millavoise, là c'est un élément très généraliste à travers la signature de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Mais également point important qui avait été évoqué par les agents, la création d'une cellule égalité femmes-hommes au sein des services pour pouvoir *a minima* recueillir la parole. On a été extrêmement vigilant de faire en sorte qu'il n'y ait que du recueil de la parole et de l'orientation en cas de situation grave, parce que c'est du ressort des professionnels de ce secteur-là ;
- Deuxième volet, développer une culture de l'égalité femmes-hommes à travers toute une série d'actions, la formation notamment à l'égalité femmes-hommes et la prise en compte de la parentalité et de toutes les sujétions auxquelles une agente par exemple peut avoir à faire face ;
- Troisième volet développer les mesures de soutien à la parentalité, là on est en plein dans le sujet, à travers le développement des modes de garde, le soutien aux familles monoparentales ;
- Quatrième volet, tendre vers l'exemplarité de la ville de Millau employeur à travers un recrutement sans stéréotype, en faisant en sorte que les jurys de recrutement soient *a minima* mixte, pas paritaire mais *a minima* mixte, parce qu'en tant qu'homme ou tant que femmes on peut avoir des biais dans l'entretien. À travers également une journée d'échanges entre métiers pour faire découvrir d'autres métiers ;
- Le cinquième volet c'est prévenir et lutter contre toute forme de violence et harcèlement fait aux agents sur leur lieu de travail, parce qu'on peut avoir des témoignages en ce sens, anonymes, je tiens à le préciser et là ça se

déclinera au travers d'un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et le recueil de la parole et l'orientation des victimes que j'évoquais tout à l'heure.

Également on essayera de veiller à associer les élus à ce plan d'action parce qu'on n'est pas non plus toujours exemplaire sur cette thématique-là et il nous paraissait important d'y associer les élus. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur ARTAL. Des questions, des observations ? Non. C'est que la présentation était très claire. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

« Nous allons passer au premier rapport sur l'énumération des décisions de Madame la Maire. Alors comme d'habitude je vous propose de ne pas vous en faire lecture.

Je voudrais juste revenir sur la première de ces décisions, pour remercier une nouvelle fois, je ne l'ai pas fait en Conseil municipal, l'intervention de la 13^{ème} DBLE, lorsque nous avons été victime d'un cluster à la cuisine centrale. Sans leur intervention au *pied levé* , nous aurions dû interrompre à la fois la restauration scolaire, mais aussi et surtout ce qui posait vraiment problème à ce moment-là au mois de mars le portage de repas à domicile pour nos aînés et grâce à l'intervention vraiment rapide, très professionnelle et très efficace de la 13, nous avons pu maintenir ce service public, encore un grand merci à eux.

Je ne sais pas si certaines ou certains veulent revenir sur d'autres décisions ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci. Simplement avoir une information sur la 95. »

Madame la Maire

Là, je n'en ai pas et alors j'allais me féliciter du fait qu'on avait introduit beaucoup plus de transparence dans toutes les décisions juridiques, je vais lire la note dont je n'ai pas pris connaissance avant.

« *La Ville a été astreinte devant le Tribunal administratif de Toulouse par un agent de la Police municipale, qui demande d'une part :*

- *L'annulation des arrêtés de disponibilité d'office de l'agent ;*
- *Sa prolongation pour raison de santé ;*
- *D'autre part la désignation d'un expert médical.*

À ce titre Maître LECARPENTIER avocat est saisi du dossier et s'est constitué dans les intérêts de la Ville. »

On ne met pas le nom quand il s'agit. Mais si non, vous avez remarqué on va vers plus de clarté parce que c'est vrai que ce n'est pas évident d'aller chercher des numéros de décision quand on n'est pas, même quand on les a soi-même signées, vous voyez, j'ai parfois du mal à... D'autres questions ? Non. Très Bien. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous passons au rapport suivant, le rapport numéro 2, qui nous sera présenté par Madame JOUVE et qui est un rapport qu'on connaît bien qui concerne l'information au Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par un par l'exercice du droit de préemption. Madame JOUVE. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 02 :

02. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Il s'agit de l'information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption comme vient de la dire Madame la Maire.

Vu l'article du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses portant droit de préemption urbain renforcé rétrocessions et transferts aux communes ;

Vu la délibération portant institution du droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial ;

Vu la délibération portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de retracer pour une parfaite information des conseillers municipaux l'ensemble des décisions de Madame la Maire prises en matière de droit de préemption depuis le dernier Conseil municipal.

Je vous informe qu'il y a eu cent trente-neuf dossiers traités sur lesquels aucun droit de préemption n'a été effectué.

Je vous fais grâce de la liste des cent trente-neuf, on est d'accord ! »

Madame la Maire

« Oui tout à fait, d'autant qu'on l'a tous dans le dossier. Ce qu'on peut peut-être juste ajouter c'est qu'on sent qu'il y a une belle dynamique, on était hier en comité de pilotage *Action Cœur de Ville*, visiblement c'est partagé vous l'avez peut-être entendu dans la presse, beaucoup de villes moyennes sentent une accélération alors on a demandé justement qu'on puisse peut-être d'avantage étudier ce phénomène au niveau départemental.

Ce qu'on peut dire sur Millau, c'est que c'est plutôt des transactions internes, on a encore assez peu d'accueil de nouveaux arrivants venant de l'extérieur. Mais en tout cas il y a une vitalité.

Là on ne le vote pas non plus, c'est juste une information. Nous allons passer sauf s'il y a des questions pardon ? Non. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous passons au projet de délibération numéro 3 : Acquisition à la SARL de Construction Capelle de la parcelle cadastrée sections DO numéro 378, rue *Auguste Monjols*. Toujours Madame JOUVE. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 03 :

03. "Acquisition à la SARL Constructions CAPELLE de la parcelle cadastrée Section DO n° 378 (89 m²) : rue Auguste Monjols

« Il s'agit là de l'élargissement d'une voie, laquelle s'est avérée nécessaire lors de l'alignement rues *Auguste Monjols*, *Croix Vieille*.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêt de Madame la Maire portant alignement de la rue *Auguste Monjols* au droit de la parcelle cadastrée Section DO n° 22 ;

Vu le plan local d'Urbanisme intercommunal qui a été approuvé en 2019 ainsi que ses annexes ;

Vu le plan de délimitation pour demande d'alignement dressé en 2020 ;

Considérant que la SARL *Construction Michel CAPELLE* a acquis la parcelle cadastrée grevée de l'emplacement réservé destiné à l'élargissement de la rue *Auguste Monjols / Croix Vieille* ;

Considérant qu'il s'est avéré qu'une bande de terrain de quatre-vingt-neuf mètres carrés était nécessaire pour procéder à l'élargissement de la voie ;

Considérant le plan de modification du parcellaire cadastral portant la suppression d'une parcelle et la création de deux autres d'une superficie respective de cinq mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et de la parcelle d'une superficie de quatre-vingt-neuf mètres carrés destinée à élargir le rue *Auguste Monjols* ;

Considérant le courrier de *Monsieur CAPELLE* en avril 2021 par lequel il donnait son accord pour une cession à la Commune de cette parcelle destinée à élargir la voie moyennant un prix de mille sept cent quatre-vingt euros ;

Après avis de la commission Qualité de Vie en date du 1^{er} juin 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir à la SARL *Construction Michel CAPELLE* cette parcelle cadastrée Section DO n°378 d'une superficie de quatre-vingt-neuf mètres carrés, nécessaire comme on l'a dit à l'élargissement de la rue *Auguste Monjols* au prix de mille sept cent quatre-vingt euros ;
- De classer cette parcelle dans le domaine public communal ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Madame la Maire

« Merci, Madame JOUVE. Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 4 on reste dans le même type de délibération concerne cette fois la rue du *Printemps*. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 04 :

04. "Acquisition à Monsieur Florent ASSIER de la parcelle cadastrée Section AX n° 216 (84 m²) : rue du Printemps"

« Il s'agit d'un réajustement car la limite faite ne correspondait pas à la délimitation de la propriété de la Commune, l'objet de cette délibération est l'acquisition à Monsieur Florent ASSIER de la parcelle cadastrée section AX n° 216 de quatre-vingt-quatre mètres carrés, rue du *Printemps*.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté de Madame la Maire en date de novembre 2020, portant alignement de la rue du *Printemps* au droit de la parcelle cadastrée ;

Considérant que Monsieur Florent ASSIER a acquis cette parcelle cadastrée sur laquelle il a obtenu un Permis de Construire pour une maison d'habitation ;

Considérant le plan de délimitation pour demande d'alignement dressé en 2020 par lequel il a été constaté que la limite de fait, à savoir la limite de l'ouvrage public routier ne correspondait pas à la délimitation de la propriété de la Commune

Considérant qu'au vu de ce plan, il est apparu nécessaire d'acquérir à Monsieur ASSIER une bande de terrain de quatre-vingt-quatre mètres carrés en vue de procéder à l'alignement de la voie ;

Considérant le plan de modification du parcellaire cadastral portant suppression d'une parcelle et la création d'une parcelle d'une superficie de quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix mètres carrés et d'une parcelle d'une superficie de quatre-vingt-quatre mètres carrés à acquérir par la Commune ;

Considérant l'accord de Monsieur ASSIER en date d'avril 2021 pour une cession à la Commune de cette parcelle moyennant un prix de deux mille cent euros ;

Après avis de la commission Qualité de Vie en date du 1^{er} juin 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir à Monsieur Florent ASSIER cette parcelle cadastrée d'une superficie de quatre-vingt-quatre mètres carrés, nécessaire à l'alignement de la rue du *Printemps* au prix de deux mille cent euros ;
- De classer cette parcelle dans le domaine public communal ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Madame la Maire

« Merci, Madame JOUVE. Des questions ? Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« C'est une remarque que j'avais faite déjà quand j'étais à la... Il est curieux quand même que si on calculait d'une rue à l'autre on se retrouve avec des prix différents. Il faudrait qu'un jour le service Foncier se mette d'accord, on achète ou on revend à tel prix, parce que là c'est un peu ridicule, pour quelques mètres carrés on a trois cents à quatre cents euros de différence. »

Madame la Maire

« En fait, c'est au prix d'achat, auquel a acheté la personne. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, mais je crois qu'il faudra être logique dans l'avenir. »

Madame la Maire

« D'accord ! Monsieur ASSIER, vous souhaitez peut-être ne pas prendre part au vote, c'est ça ? Qui ne prend pas part au vote. Monsieur ASSIER. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à la majorité

(Monsieur ASSIER ne prend pas part au vote)

Madame la Maire

« Toujours dans le même type de délibération, la délib numéro 5 lotissement *Le Belvédère*. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 05 :

05. "Lotissement « Le Belvédère – avenue J.F. Kennedy Acquisition et classement dans le domaine public d'un espace vert et constitution d'une servitude pour branchement d'un réseau public sur un réseau privé"

« Il s'agit d'une régularisation de situation qui concerne le lotissement *Le Belvédère* avenue *Kennedy* : acquisition et classement dans le domaine public d'un espace vert et constitution d'une servitude pour le branchement d'un réseau public sur un réseau privé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu la délibération du Conseil municipal de mai 1980 autorisant l'acquisition, aux copropriétaires du lotissement dit *Le Belvédère*, situé avenue *Kennedy*, d'une bande de terrain situé, au-dessus du mur de soutènement de la dite avenue, cette acquisition étant prévue à titre gratuit, sous réserve que la Commune s'engage à prendre en charge l'entretien de la canalisation d'égout privée desservant les habitations du lotissement *Le Belvédère* ;

Un plan de division a été établi le 25 novembre 80, portant division de la parcelle initiale en deux parcelles :

- La première parcelle d'une superficie de onze cent trente-cinq mètres carrés, constituant le chemin restant propriété des copropriétaires du lotissement *Le Belvédère* ;
- Le deuxième parcelle d'une superficie de quatre cents mètres carrés, constituée de l'espace vert destiné à être cédé à la Commune.

Considérant que les accords prévus dans la délibération susvisée en date de mai 1980 n'ont pas été régularisés ;

Considérant que la Commune a procédé au branchement d'une canalisation publique sur l'égout passant sous le chemin privé ;

Considérant que par courrier d'octobre 2020, les copropriétaires du lotissement *Le Belvédère* ont sollicité la Ville afin de régulariser cette situation et ont donné leur accord pour :

- D'une part, un transfert de propriété à la Commune de l'espace vert situé au-dessus du mur de soutènement de l'avenue *Kennedy* ;
- D'autre part, une régularisation par acte notarié de la servitude concernant le branchement d'une canalisation publique sur l'égout passant sous le chemin.

Considérant qu'un accord a été trouvé sur la prise en charge par la Commune et à titre d'indemnisation de la servitude consentie, des travaux de revêtement du chemin par la pose d'un revêtement constitué d'un enduit bicouche appliqué avec réglage et compactage sur les matériaux existants ainsi que de la pose d'avaloirs.

Ces travaux étant évalués à cinq mille neuf cents euros. Ce chemin restant privé, les copropriétaires s'engagent par ailleurs à assurer par la suite l'entretien régulier du chemin ainsi que tous autres travaux qu'ils pourraient être amenés à réaliser.

Après avis de la commission Qualité de Vie du 1^{er} juin 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition par la Commune aux copropriétaires du lotissement *Le Belvédère* de la nouvelle parcelle d'une superficie de quatre cents mètres carrés, dont le prix est estimé à trois mille six cents euros. En contrepartie la Commune devra prendre à sa charge le mur de soutènement ainsi que tous les honoraires de géomètre inhérents à la division cadastrale ;
- De classer cette parcelle dans le domaine public communal ;
- De constituer une servitude de passage de réseaux sous le chemin propriété du lotissement *Le Belvédère* à titre d'indemnisation de la servitude consentie par les copropriétaires. La Commune s'engage à prendre en charge les travaux de revêtement du chemin ainsi que la pose d'un avaloir, pour un montant estimé à cinq mille neuf cents euros ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Madame JOUVE. Des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Dernière délibération ? Madame JOUVE. Concerne des conventions de servitudes de passage de réseaux ENEDIS. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 06 :

06. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS - (Parcelles AI 1093 - 1032 - 1061 - 1060 : rue du Rajol et Esplanade François Mitterrand)"

« Je vous fais grâce de la dénomination des parcelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de janvier 2021 autorisant la constitution d'une servitude de passage de réseaux ENEDIS sur plusieurs parcelles cadastrées et le projet de convention qui y était annexé ;

Vu la demande d'ENEDIS visant à procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ;

Considérant qu'il a été nécessaire de procéder à une modification du tracé de la servitude qui était autorisé par cette convention ;

Considérant que dans le cadre de ce nouveau projet, la ligne sera réalisée en souterrain depuis le poste de transformation existant jusqu'aux coffrets et que les câbles traverseront plusieurs parcelles communales cadastrées.

Il est proposé de consentir à ENEDIS :

- Une servitude passage de deux canalisations souterraines sur la parcelle ci-dessus dans une bande d'un mètre de large, sur une longueur totale d'environ cent soixante-treize mètres, ainsi que ses accessoires ;
- D'autoriser ENEDIS à utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité. »

Madame la Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. Merci, Madame JOUVE. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer au sport avec la convention de partenariat entre la ville de Millau et le CONG pour les Natural Games éditions 2021 et c'est Monsieur MAS qui nous présente ce rapport. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 07 :

07. "Convention de partenariat entre la Ville et le CONG – Natural Games 2021

« Oui bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs. Alors vous le savez le CONG a décidé cette année encore une fois, a été contraint d'annuler l'édition des Natural Games 2021. Bien entendu nous, on est là pour continuer à les soutenir. Nous nous sommes rencontrés plusieurs fois. Il n'y a pas eu d'autre solution que de les annuler.

Considérant que malgré l'annulation l'association a dû financer ses dépenses courantes de fonctionnement ;

Considérant que l'association n'a pas pu réaliser les recettes de billetterie et de bar en raison de l'annulation du festival ;

Considérant notre volonté de soutenir l'association dans cette période difficile pour lui permettre de poursuivre son activité et d'organiser nous l'espérons une belle édition des Natural Games en 2022 ;

Considérant qu'il est proposé de signer à titre exceptionnel une convention pour l'année 2021 précisant le montant et la nature des concours dont la Ville pourra faire bénéficier l'association. Vous avez cette convention en annexe ;

Considérant que la convention prévoit d'attribuer à l'association CONG pour la réalisation de programme 2021 :

- Une subvention directe de vingt et un mille cinq cents euros qui a déjà été versée ;
- Et une subvention de six mille euros affectée à l'atténuation de la dette.

Considérant que comme pour toute association conventionnée par la Ville, le Comité d'Organisation des Natural Games invitera Madame la Maire ou son représentant aux réunions de l'association, celle-ci pouvant être entendu par la commission du sport pour toute question ayant trait à la manifestation ou à l'application de cette convention.

Vu l'avis favorable de la commission Sports du 31 mai l'association CONG ayant souscrit à ses obligations, il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer une subvention de vingt et un mille cinq cents euros pour soutenir association à couvrir les frais engagés malgré son annulation ;
- Et une subvention de six mille euros affectée à l'atténuation de la dette ;
- D'approuver la convention ci-annexée ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tout document en découlant afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Non. Je mets le rapport aux voix également. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup. Merci, Monsieur MAS. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 8 concerne les solidarités, c'est un rapport structurant, important. C'est la convention cadre entre la ville de Millau et son Centre Communal d'Actions Sociales. Je vais laisser Madame COMPAN vous le présenter, mais c'est vraiment quelque chose de structurant sur l'action sociale et sur la collaboration entre CCAS et Ville. »

Madame COMPAN rapporte la délibération n° 08 :

08. "Convention cadre entre la Ville de Millau et son Centre Communal d'Action Sociale"

« Bonsoir à tout le monde. Nous allons aborder la convention cadre entre la ville de Millau et son Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Millau chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

En tant qu'établissement autonome, le CCAS dispose d'un pouvoir propre, exercé grâce à un budget, un personnel et le cas échéant un patrimoine distinct de celui de la Ville.

Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention annuelle et lui apporte également divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs, tout en garantissant la cohérence globale du fonctionnement des services de l'action sociale.

La Ville et le CCAS sont convenus de formaliser la nature des liens fonctionnels existants entre eux.

Une convention cadre définit les principes de cette collaboration. Elle est complétée par huit annexes qui précisent et valorisent les prestations réalisées par les fonctions supports suivantes :

- Finances ;
- Commande publique ;
- Ressources humaines ;
- Courrier ;
- Système d'information et de télécommunication ;
- Archivage ;
- Communication ;
- Services techniques.

L'objet de la présente délibération est de signer cette convention cadre, à laquelle est annexée la fonction support consacrée aux finances. Viendront s'ajouter les sept autres annexes au fur et à mesure de leur réalisation.

Considérant que pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions la Ville attribue au CCAS une subvention annuelle et lui apporte également divers concours et services ;

Considérant que la Ville et le CCAS sont convenus de formaliser la nature des liens fonctionnels existant entre eux au travers d'une convention cadre et huit annexes précisant la nature des fonctions supports ;

Considérant le projet de convention cadre ci-joint ainsi que l'annexe consacrée à la fonction support concernant les finances.

Après avis de la commission Finances du 3 juin 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du projet de convention cadre entre la ville de Millau et son CCAS ainsi que l'annexe n°1 concernant la fonction support finances ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et effectuer toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Madame COMPAN. Là c'est vraiment structurer les règles de fonctionnement entre ville et CCAS, mais aussi rapprocher, c'était notre engagement et c'est d'ailleurs le point d'actualité qui est fait en amont de tous les Conseils, rapprocher le CCAS des élus de la Ville et du coup des autres services aussi de la Ville en mutualisant certaines fonctions, en prenant les compétences là où elles sont et en les faisant fonctionner sur l'ensemble des collectivités rattachées.

Là, vous l'avais compris on monte la première marche, on pose les fondations et on monte une marche, des marches en tout il y en aura huit, c'est une première étape importante et puis qui donne le cap.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des absentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer à la partie budgétaire avec la DM. La décision modificative numéro 1 : Martine BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 09 :

09. "Budget principal de la commune : Décision budgétaire modificative n°1"

« Bonsoir. Cette décision modificative numéro 1 : réajustement des crédits en fonctionnement et en investissement, suite aux notifications des recettes fiscales notamment l'impôt ménages.

Je vous rappelle que cette année nous avons un grand changement puisque nous percevons la taxe foncière du département en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales et que les services fiscaux nous ont notifié les sommes.

On a eu quand même quelques difficultés à s'y retrouver, on a demandé aux services fiscaux de nous expliquer les calculs.

On a eu un petit redressement de six mille huit cents euros depuis la décision modificative donc ça sera pris en compte la prochaine fois.

Mais par rapport au budget initial nous perdons quand même à peu près cent mille euros. Ces cent mille euros sont certainement dû à :

- Une revue à la baisse des bases physiques du foncier ;
- À une non revalorisation de la taxe d'habitation, les 0,2 % ;
- Également aussi une moyenne des rôles supplémentaires de la taxe d'habitation qui ont été pris en compte.

Ça a été assez difficile de reconstituer.

Toujours est-il que nous avons cent mille euros de moins sur les impôts.

En ce qui concerne la dotation la DGF, nous avons trente mille euros de moins, alors il y avait une baisse de population au 1^{er} janvier, mais nous n'avons pas eu encore le détail de la DGF, il peut y avoir d'autres sommes qui ont un impact, mais pour l'instant on ne sait pas.

Sur la DSU et la DCTP on a eu aussi un concours négatif.

Le total représente à peu près cent soixante-dix mille euros de recettes en moins par rapport au budget prévisionnel.

Nous avons quand même prévu une baisse puisqu'on avait mis cent mille euros en dépenses imprévues, il a fallu *gratter à droite, à gauche* pour rééquilibrer la décision modificative.

Pour reprendre les principales inscriptions, nous avons annulé la subvention de l'OCA 2020 qui n'a pas produit des documents qui étaient prévus dans la convention, on l'avait rattaché à l'exercice 2021, on a fait plusieurs relances et nous n'avons pas eu les documents, donc nous avons récupéré cette subvention pour financer l'opération des décorations des rues commerçantes, on bascule du fonctionnement en investissement.

On a tenu compte du coup dans cette décision modificative des pertes de recette pour le budget annexe du stationnement qui s'élèvent à trente-six mille euros entre la redevance de stationnement et les abonnements.

On a eu aussi à inscrire du matériel sanitaire pour l'organisation des élections à hauteur de sept mille neuf cents euros.

L'annulation de spectacles de la Maison du Peuple, là c'est une opération qui se balance puisqu'on retire sur les prestations, mais on met aussi pour le remboursement des spectacles à Millau.

Par contre comme Jean-Pierre MAS en a parlé tout à l'heure de la convention des Natural Games, il était prévu de leur verser l'équivalent des factures payées par la Collectivité, c'est-à-dire à hauteur de vingt-deux mille cinq cents euros donc on ne les verse pas au CONG, donc on les récupérer dans le *pot commun* pour équilibrer la décision modificative.

On a effectivement prélevé sur les dépenses imprévues.

En ce qui concerne les recettes, comme je vous l'ai dit, on a ajusté, les comptes ne sont plus tout à fait les mêmes, on avait monté le budget avec les ??? Maintenant on n'a plus que des compensations sur la Taxe Foncière, sur la Taxe d'Habitation c'est une attribution de compensation avec un coefficient.

Nous avons perçu une indemnité de vingt et un mille huit cent dix-sept euros pour le contentieux de la place *Emma Calvé* avec la *SEMEA*.

En investissement, nous avons dû retrouver des sommes pour équilibrer cette décision modificative, on a rajouté des paiements en régie sur l'éclairage public de cinquante-cinq mille euros.

En recette, on a eu aussi une mauvaise surprise en ...

Coupure micro

... en moins, alors qu'on avait prévu cent cinquante-six mille euros de recette. Pour vous donner une idée la moyenne à peu près, tout confondu, on va dire le pénal et les amendes de stationnement, on percevait entre trois cent vingt et trois cent cinquante mille euros hors taxe. Les amendes de stationnement représentaient entre deux cents et deux cent trente mille euros, là on a eu cent dix mille euros du pénal, c'était l'année aussi assez particulière à l'année 2020, je ne sais pas si l'État nous a reversé les cent trente-cinq euros d'amende liée au COVID, ça on ne le saura pas.

Taxe d'Aménagement, là on a une surprise, on a eu une notification de trente mille euros de plus des constructions, c'est pour ça que c'est un petit peu paradoxal ou alors il n'y a que des modifications sur des bases existantes. On a eu

plus trente mille euros.

Voilà pour la décision modificative de la Ville qui s'équilibre en dépenses en fonctionnement à moins cent sept mille cent trente-six soixante-quatorze et en investissement à quatre mille six cent soixante-sept vingt-neuf.

Nous n'avons pas reçu toutes les notifications 2020 notamment sur le fond de péréquation qu'on devrait avoir prochainement. »

Madame la Maire

« Qui fera l'objet de la DM 2. Merci beaucoup, Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Monsieur DIAZ s'abstient si on retrouve, cinq ou six, d'accord. »

Adoptée par 27 voix pour

6 abstentions

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Je vous propose de passer au rapport suivant numéro 10 toujours les finances budget annexe du stationnement justement. Madame BACHELET ? »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 10 :

10. "Budget annexe du stationnement : Décision budgétaire modificative n°1"

« Le budget annexe du stationnement, la DM prend en compte simplement un complément sur le remboursement de la dette, parce que lors du budget primitif on avait dit deux cent vingt-six euros de plus et on prend en compte les trente-six mille euros de subvention d'équilibre et la diminution des recettes des horodateurs.

Je pense que d'ici la fin de l'année, je ne pense pas qu'on ait toutes les recettes, il faudra peut-être normalement en remettre le double. »

Madame la Maire

« Merci. Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq ou six. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée par 27 voix pour

6 abstentions

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Rapport numéro 11 : Budget annexe production d'énergie photovoltaïque. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget production d'énergie photovoltaïque : Décision budgétaire modificative n°1"

« Il s'agit d'inscrire un complément de crédit pour de la maintenance, on n'avait pas suffisamment prévu, un additif à hauteur de neuf cent vingt-six euros et un complément, on avait effectivement prévu pour les marchés publics, mais pas tous les raccordements pour quatre mille cinq cent cinquante-quatre euros. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 12 : concerne l'admission en créances éteintes. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget principal de la commune : admissions en créances éteintes"

« Il s'agit de créances pour lesquelles on ne peut plus collecter les sommes, quand on passe des créances en non-valeurs le Trésorier peut toujours poursuivre, alors que là c'est terminé. C'est une entreprise qui a fermé et nous avons mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept soixante-quinze euros pour la même entreprise à éteindre et les crédits étaient prévus au budget. On avait mis une enveloppe. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci pour la partie Finances, Madame BACHELET. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On va passer à la partie RH avec Monsieur DURAND et on commence par la modification du tableau des effectifs. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 13 :

13. "Tableau des effectifs : modification"

« Un gros pavé RH aujourd'hui. En fait l'habituel tableau des effectifs, mais un tableau modification des effectifs un peu particulier ce soir, la majorité de la création de postes qui sont proposés ce soir correspondent aux avances de grades et aux promotions internes résultant des lignes directrices de gestion mise en place par la Collectivité à compter du 1^{er} juillet. En fait la grande partie sur ces avancements de carrière, ensuite il vous est proposé dans la partie plus classique:

- Une création de poste d'un adjoint technique à temps complet à la Cuisine Centrale, qui correspond à la mise en stage à temps complet d'un agent contractuel ;
- Ainsi qu'à la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à vingt-huit heures au service Éducation qui correspond là à la mise en stage d'un agent contractuel ;
- Et enfin la création de deux postes d'agent de maîtrise principale et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service Espaces verts, qui correspondent à des mutations suite à des mobilités internes.

En sachant que ces mobilités interviennent à effectifs constants.

Et juste pour information, il y a beaucoup de créations de postes mais la suppression de postes interviendra lors du prochain Conseil municipal parce que nous devons les faire approuver au Comité Technique.

Il vous est proposé d'approuver ce tableau des modifications, après avis favorable de la commission RH du 02 juin dernier. »

Madame la Maire

Avez-vous des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il y est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On continue avec le projet de délibération 14. On attaque sur de nombreuses conventions de mise à disposition de personnel. Il s'agit sur la partie formation. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 14 :

14. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau, le Centre communal d'action sociale et la Communauté de Communes Millau Grands Causses afin d'établir le plan de formation"

« Tout à fait, comme le rappelait tout à l'heure Madame la Maire... »

Madame la Maire

« Je salue l'arrivée de Monsieur SOLIER. »

Monsieur DURAND

« ...effectivement nous souhaitons intégrer un peu plus le CCAS, nous souhaitons le rapprocher un peu plus de la Ville, donc c'est pour ça que dans cette optique de mutualisation entre tous les entités Communauté de Communes, CCAS et ville de Millau, il est proposé par le service RH que les trois entités puissent se rapprocher sur un plan de formation inter collectivités pour une durée de trois ans.

Il est proposé :

- De mettre à disposition de la Communauté de Communes et du CCAS un agent du service RH de la Ville respectivement à 20 % pour chacune des deux autres entités pour une durée de sept mois à compter du 1^{er} juillet ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je me réjouis particulièrement quand même de ce nouveau fonctionnement, de cette collaboration entre les collectivités en prenant la compétence et le savoir-faire là où il est en faisant profiter les autres collectivités, ça va vraiment dans le bon sens et ce sont des habitudes de travail aussi qui se prennent, c'est vraiment parfaitement dans l'objectif qu'on s'est fixé.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre. Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup, Monsieur DURAND. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Monsieur DURAND toujours convention de mise à disposition cette fois, je vous laisse continuer sur la 15. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 15 :

15. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses au sein du service Juridique"

« Convention de mise à disposition de personnel entre la ville Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses au sein du service Juridique.

Toujours la même démarche, vous savez que nous avons pour objectif de créer un service Juridique commun en sachant que la Communauté de Communes vient de recruter une personne en ce sens au Juridique.

Il vous est proposé :

- De la mettre à disposition à hauteur de 50 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet ;
- Autoriser, Madame la Maire, à signer cette convention. »

Madame la Maire

« Là, c'est pareil on l'avait évoqué dans le cadre du plan de structuration et de mutualisation donc c'est la mise en œuvre de ce qu'on a déjà décidé précédemment. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur ASSIER ? »

Monsieur ASSIER

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous savons qu'à la Commune nous avons une directrice du service Juridique, j'aimerais connaître l'articulation et le devenir de son poste. »

Madame la Maire

« Tout à fait. En fait, on créé un poste supplémentaire, on l'avait évoqué un moment de la mutualisation, ça fait partie de l'administration générale donc la directrice du Juridique de la Ville ne perd pas son poste, simplement elle va être davantage sur certaines fonctions et moins sur la globalité. Là c'est en fait un poste un peu d'expert juridique dont on a tant besoin parce que les *process* se complexifient sans cesse. On le voit au quotidien c'était déjà le cas sous le mandat précédent avec des difficultés, on le voit aussi d'ailleurs à la Communauté de Communes c'est aussi ce qui a motivé la création de ce poste parce que beaucoup de petites Collectivités n'ont pas les moyens de la ville de Millau donc le recrutement de cette experte juridique va permettre d'amener de nouvelles compétences et de sécuriser l'ensemble des agents y compris notre directrice. Mais voilà la directrice reste dans ses fonctions, enfin dans son grade etc. il n'y a pas de changement pour elle, c'est une nouvelle articulation en fait qui vient professionnaliser, renforcer. Évidemment qu'on aura moins à faire appel aussi aux services de Cabinets extérieures d'avocats etc. »

Monsieur DURAND

« Pour sécuriser des procédures qui sont de plus en plus complexes. »

Monsieur ASSIER

« Vous doutez peut-être de ses capacités ? »

Monsieur DURAND

« Pas du tout, pourquoi vous dites ça ? »

Monsieur ASSIER

« Parce que ce que vous venez de dire, on aurait pu comprendre que vous doutiez de ses capacités. »

Monsieur DURAND

« C'est une nouvelle expertise qui est amenée au service, c'est au contraire pour la soulager et soulager tout le service en le renforçant. Je ne vois pas ce que vous voulez dire. »

Madame la Maire

« C'est ça. Au contraire le service Juridique, en particulier dans la période COVID qu'on vient de vivre, a été particulièrement mis sous pression forte ce qui a entraîné aussi des difficultés pour les agents. Là il y a aucun souci dans le management de la Collectivité au contraire, cette nouvelle fonction, cette nouvelle expertise est accueillie comme un soulagement pour les équipes parce que voilà on renforce les compétences de l'équipe qui est déjà une équipe compétente ce n'est pas la question mais c'est face à cette multiplication, complexification des procédures, qu'il fallait renforcer. D'ailleurs ça été validée à l'unanimité dans les différentes instances du personnel. Il n'y a pas de souci. D'autres questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Cinq ou six. Des abstentions ? »

Adoptée par 27 voix pour

6 abstentions

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« La délibération suivante numéro 16 : toujours une convention de mise à disposition mais cette fois-ci pour la tenue des bureaux de vote. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 16 :

16. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour la tenue des bureaux de vote lors des élections régionales et départementales"

« Comme vous ne l'ignorez pas il y a des élections dimanche et le dimanche suivant, donc effectivement double élection, double nombre de personnes pour tenir les urnes, c'est vrai que la Ville a fait appel à toutes les bonnes volontés, malheureusement nous n'avons pas pu couvrir l'ensemble des bureaux avec toutes les bonnes volontés des agents de la ville de Millau.

Il vous est proposé de mettre une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour la tenue des bureaux de vote lors des élections régionales et départementales, en sachant que cela concerne cinq agents de la Communauté de Communes qui seront mis à disposition pour la tenue de ces urnes dans le cadre des fonctions de secrétaire.

Il vous est demandé d'approuver cette convention de mise à disposition. »

Madame la Maire

« Peut-être en profiter sur cette délibération pour remercier tous les agents qui se sont portés volontaire, ça représente plus de soixante-dix agents déjà juste pour la tenue des bureaux de vote, Communes, Communauté de Communes et CCAS et puis également remercier tous les bénévoles qui vont être assesseurs, présidents, vice-présidents de bureau. En tout ça fait plus de deux cents personnes qui vont être mobilisés.

Remercier aussi le travail du service Festivités particulièrement mis à contribution aussi parce qu'il faut tout doubler, l'organisation des élections c'est toujours un gros travail pour les services, mais là quand on passe de dix-sept bureaux à trente-quatre, c'est évidemment le double et c'est assez considérable et bien sûr le service État Civil qui a fait un énorme travail pour organiser toutes ces procédures et toute l'organisation des bureaux de vote. »

Monsieur DURAND

« Sans compter dans le contexte sanitaire qui n'arrange pas les choses. »

Madame la Maire

« Tout à fait. Avez-vous des remarques et des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport 17 : concerne l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté pour le complexe sportif. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 17 :

17. "Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de communes Millau grands Causses dans le cadre du transfert de la compétence de gestion du complexe sportif d'intérêt communautaire"

« En fait il s'agit du renouvellement d'une convention de mise à disposition que nous avons déjà fait voter dans le cadre du transfert de compétences, du transfert de personnel du centre aquatique de la Ville à la Communauté de Communes dont il y avait deux agents qui restaient mis à disposition à savoir :

- Le technicien en plomberie ;
- La directrice du centre aquatique.

En fait nous avons cette mise à disposition d'une année en année, elle est renouvelée cette année pour encore l'année prochaine. Si vous acceptez de renouveler cette convention pour ces deux agents. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Convention de mise à disposition, ça c'est plus original entre la ville de Millau et la commune de Compeyre. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 18 :

18. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la commune de Compeyre"

« Suite à un départ en retraite au service État Civil, il a été recruté une personne qui s'avérée être la secrétaire de Mairie de la commune de Compeyre. Cette personne a pris ses fonctions le 1^{er} juin, mais comme nous venons de le rappeler les élections ont lieu ce dimanche et dimanche prochain, en fait la Maire de Compeyre nous a demandé si on pouvait garder cette personne à disposition le temps des élections à 50 %.

Ce qui vous est proposé ce soir, nous avons accepté sa demande bien entendu, c'est de mettre à disposition à la ville de Compeyre cette personne à hauteur de 50 % le temps des élections. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Convention de mise à disposition entre la ville de Millau et le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départementale de l'Aveyron. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 19 :

19. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron"

« Ça aussi c'est un classique qu'on a déjà voté l'année dernière, il s'agit d'un renouvellement annuel de la mise à disposition de l'enseignement de guitare pour une durée d'une année supplémentaire, en sachant *qu'a priori* ça serait la dernière fois que nous faisons cette convention puisque l'agent concerné devrait partir en retraite l'année prochaine et que la convention ne serait plus renouvelée. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 20 : concerne le renforcement du service Commun de Direction et l'avenant numéro 1 à la convention de mise en place du service commun entre la Communauté de Communes et la ville de Millau. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 20 :

20. "Renforcement du service commun de direction et avenant n° 1 à la convention de mise en place du service entre la Communauté de Communes et la Ville de Millau"

« Ça c'est toujours dans la démarche de mutualisation. La Communauté de Communes vient de recruter un DGA en développement territorial et a l'objectif d'embaucher un DGA en service Population.

Il vous est demandé d'acter cette mise à disposition à hauteur 20 % à la ville de Millau pour le DGA Développement et 80 % à la Communautés de Communes pour cette personne qui pilotera le service Foncier et Urbanisme à la Ville.

Il vous est proposé d'approuver cette mise à disposition. »

Madame la Maire

« Ça aussi on l'avait déjà évoqué mais là on revient sur les quotités. Avez-vous des questions ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui, on l'avait déjà évoqué, mais du coup je voudrais faire une petite remarque. Juste deux remarques et une question.

- La première remarque, c'est nous avons à la municipalité précédente deux DGA, qui avaient pris la décision de s'installer sur Millau, qui je pense aurait pu faire le *job* et que vous n'avez pas souhaités garder, je trouve ça regrettable quand je vois aujourd'hui ce que vous allez faire de ces deux postes, ça c'est la première remarque ;
- La deuxième, c'est que je rebondis par rapport à la mutualisation, tout à l'heure vous avez dit à juste titre :
« *Mutualiser c'est prendre la compétence et la partager entre les structures.* »

Je vous rejoins, je l'ai entendu, je l'ai rêvé, je ne sais pas me semble-t-il c'était de faire des économies peut-être et là moi je suis inquiète par rapport au budget RH parce que je trouve que vous multipliez les catégories et les cadres A. Vous avez pendant six ans sans arrêt asséné :

« *Vous prenez trop de catégories A, il y en a trop.* »

Vous avez dit c'est de l'exagération et là j'ai l'impression que vous les multipliez par deux.

Je vous le redis je suis inquiète par rapport au budget RH, vous dites aussi qu'il *n'y a pas un sou*, qu'il n'y a pas d'argent et puis finalement vous le trouvez bien quand vous le souhaitez.

Après il y avait aussi une question, le choix est fait vous avez *a priori* recruté déjà cette personne ? ».

Monsieur DURAND

« Non, pas complètement. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est juste pour savoir de quel horizon elle arrive ? »

Madame la Maire

« Une des deux personnes est recrutée, une jeune femme qui arrive de Montluçon qui a plutôt un profil, ce n'est pas le poste avec une grosse quotité de temps de travail sur la Ville, c'est le poste qui est moins sur la ville, c'est le poste qui est juste à 20 % Commune et 80 % Communauté. Elle a plutôt un profil Aménagement du Territoire et Habitat, ça tombe bien parce qu'elle va notamment devoir gérer au sein du pôle de Développement Territorial les questions d'habitat, mais également les questions de développement économique, de tourisme enseignement supérieur, transports, la partie foncière et également habitat insalubre sur la ville de Millau.

Pour revenir à votre constat en fait vous avez mal compté les postes, je vais revenir dessus parce qu'on réalise vraiment des économies.

Précédemment sous le mandat qui s'est terminé, il y avait :

- Un poste de DGS à la Communauté de Communes ;
- Un poste de DGA à la Communauté de Communes.

Soit deux postes.

Sur la ville de Millau il y avait :

- Un poste de DGS ;
- Deux postes de DGA, vous l'avez rappelé ;
- Un poste de DST.

En tout on est à six postes, vous êtes d'accord, là maintenant la nouvelle organisation qui a été proposée :

- Un DGS commun aux deux collectivités ;
- Une DGA qui est déjà en fonction ;
- Un DST qui est déjà en fonction sur les deux collectivités ;

Donc il y a moins de quotité de travail sur la ville de Millau aussi, ça fait aussi des économies ;

- Les recrutements des deux DGA dont il est question ce soir.

Ça fait donc cinq postes. Il y a clairement, en toute transparence, l'économie d'un poste dans la direction générale. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Vous recrutez une catégorie A pour la supervision du service Juridique. On a acté dans un précédent Conseil la supervision d'une catégorie A pour Chloé. On va en recruter une autre. On fera les comptes après. »

Madame la Maire

« Oui, on fera tout à fait en effet les comptes à la fin. »

Monsieur DURAND

« C'est à la fin de *la foire qu'on compte les bouses*. C'est classique. Moi, je ne pense pas qu'on *multiplie les pains*, mais plutôt qu'on les divise, on en reparlera. »

Madame la Maire

« Mais ce qui est remarquable dans notre gestion est bien différenciée de la vôtre, Madame SUDRES-BALTRON, c'est que :

- Nous remplaçons tous les départs en retraite sur les catégories C, de façon systématique ;
- Nous avons recruté huit apprentis et que nous allons encore en recruter sur le CTM ;
- Nous avons *arrêté la saignée*.

Ça c'est un élément tout à fait différenciant par rapport à la gestion DRH précédente. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, on ne va pas se lancer dans un *décompte d'apothicaire* parce que dans votre définition du mandat précédent vous avez oublié toutes les titularisations que nous avons engagées sur des personnes qui étaient en contrat déterminé depuis des années et des années et que nous avons consolidées et intégrées dans la fonction publique, ça fait aussi partie me semble-t-il de notre actif. »

Madame la Maire

« Je suis d'accord pour ne pas rentrer dans les *comptes d'apothicaire*, ce n'est pas moi qui y suis allée. Merci, Monsieur SAINT-PIERRE, Madame SUDRES-BALTRONS.

Y a-t-il d'autres questions, ou remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il y en a cinq ou six. La délibération est adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 27 voix pour
6 abstentions**

(Alain Nayrac, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 21 avec la création d'un emploi permanent des catégories A justement. Mais, vous allez comprendre. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 :

21. "Création d'un emploi permanent de catégorie A non titulaire"

« C'est un sujet que vous connaissez bien Madame SUDRES-BALTRONS. J'ose espérer que vous ne vous absteniez pas sur celui-là. Il s'agit de la création du poste permanent pour la fonction d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à 85 % à compter du 1^{er} septembre. Il lui est proposé plus sécurisant à cette personne, après avoir pris les engagements de l'Éducation Nationale et de la CAF.

Il vous est proposé que nous propositions à cette personne un contrat particulier à partir du 1^{er} septembre pour une durée de trois ans de manière de sécuriser, de s'assurer que cette personne puisse rester au service de la Ville. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 22. Merci, Monsieur DURAND. Le dossier RH se referme et nous allons passer au dossier éducation avec l'établissement de restauration collective et la demande de subvention dans le cadre du plan de relance. Madame ESON. »

Madame ESON rapporte la délibération n° 22 :

22. "Établissements de restauration collective : demande de subvention dans le cadre du plan de relance"

« Bonsoir à tous. Effectivement cette délibération a pour objet la demande de subvention dans le cadre du plan relance. Vous connaissez notre engagement à avoir toujours mieux notamment au sein de notre restauration collective, nous nous y sommes engagés en prenant les devants sur la loi *Egalim* et la loi sur la pollution plastique.

Sur la loi *Egalim* notamment en mettant davantage de bio, nous étions à 30 % certifié par Ecocert en octobre, nous tendons vers du haut 40 % en octobre puisque la validation se fait courant octobre et sachant que déjà j'ai les chiffres en janvier, février, mars et avril nous étions à 45 % de bio dans nos cantines, donc nous approchons même les 50 %, avec 30 % environ de local chaque mois.

D'autre part en remplaçant tout le plastique puisqu'il y a, comme je l'avais peut-être déjà dit lors d'un précédent Conseil, des preuves scientifiques qu'il y a un transfert du plastique vers l'aliment, c'est un enjeu de santé publique pour nos enfants, pour nos personnes âgées bien sûr. Nous avons expérimenté à l'école *Beauregard*, au centre de loisirs et également à l'école du Rozier les bacs inox, suite à cette expérimentation nous allons au 1^{er} septembre passer toutes nos cantines en bac inox. Il y a quelques engagements qui vont être fait et ils font l'objet de cette demande subvention :

- Les containers inox ;
- Les plonges mobiles puisque des remarques ont été faites par les agents pour des aménagements de la plonge ;
- Des gourdes inox, puisque là nous souhaitons, c'est quelque chose que nous avons dit également, pour encourager les familles à ne plus utiliser des bouteilles plastique pour leurs enfants, pour qu'ils ne viennent plus avec des bouteilles plastique à l'école, nous allons les équiper à la rentrée de gourdes inox tous les enfants des écoles millavoises publiques et privées.

C'est un total de dépenses de cinquante-huit mille cinq cent cinquante-deux euros hors taxe et nous demandons une subvention à hauteur de vingt-trois mille quatre cent vingt et un euros hors taxe sur ces dépenses. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame ESON. Est-ce que vous avez des questions ? Oui. Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci. À l'époque avec Monsieur AIGOUY, nous avons travaillé déjà sur ce projet et les containers inox apportaient un poids tellement supplémentaire que les véhicules de livraison ne permettaient pas de passer à l'inox parce qu'ils étaient en surcharge.

Ça nous a obligé à changer complètement le parc automobile et à passer à des véhicules particuliers et des permis particuliers.

En tout cas les agents n'avaient pas ces permis-là, les livreurs n'avaient pas ces permis-là et nous n'avions pas les véhicules.

À l'époque, quand j'avais travaillé sur ce projet-là en tout cas, il ne s'agissait pas seulement des containers ou des gourdes, ce qui est un premier pas, je suis ravie, mais moi ça ne passait pas parce qu'au niveau du poids en tout cas ce n'était pas admissible. Je ne sais pas si vous avez trouvé une solution.

Est-ce que vous multipliez par deux le parc auto ? »

Madame la Maire

« Il n'en est pas question. Le parc vélo c'est dans les projets. »

Madame ESON

« Pour être honnête, Monsieur AIGOUY n'a pas abordé avec moi ce potentiel problème de surcharges, pas du tout. Je pense que s'il voyait vraiment un problème, il aurait je pense aborder bien avant qu'on l'envisage même. Les gourdes c'est dans le cartable des enfants. »

Madame la Maire

« D'autres remarques et questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci, Madame ESON. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la Culture avec Monsieur WOHREL et la convention entre la Maison des Jeunes de la Culture et la ville de Millau. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Conventions entre la Maison des Jeunes et de la Culture et la Ville de Millau"

« Bonsoir à toutes et tous. La MJC est évidemment un partenaire important de la Ville dans la mise en œuvre d'une politique en matière d'éducation, jeunesse, de culture, ce qui fait l'objet de plusieurs conventions. Il y a les deux conventions qui ont été signées en 2017, qui sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020, il est nécessaire d'établir de nouveaux documents :

- Une première convention qui précise le montant des conditions d'utilisation des locaux mis à disposition et des subventions municipales versées à la Maison des Jeunes et de la Culture pour la réalisation des diverses actions qu'elle met en œuvre pour concourir aux objectifs définis conjointement ;
- Et une seconde convention qui précise les moyens que la Ville mettra à la disposition de la MJC pour lui permettre de remplir l'ensemble des missions nécessaires à la gestion du Centre de Rencontres, d'Échanges et d'Animations

La Ville et la MJC ont convenu de la nécessité d'engager en 2021 une réflexion globale sur les objectifs partagés afin d'aboutir à une convention unique d'objectif et de moyens pour permettre à la MJC d'engager et de réaliser ses projets à long terme, de la conforter dans les actions déjà entreprises et de faciliter la gestion du CREA.

Peut-être je vous indique quelques montants afférant à ces deux conventions :

- Pour la première convention en 2021, ça fera l'objet d'un versement de soixante-quinze mille deux cents euros qui se décomposent de la manière suivante :
 - o Soixante-treize mille quatre cents euros pour les actions socio culturelles ;
 - o Huit cents euros pour l'organisation d'un *Drôle de Noël*.Alors pourquoi soixante-quinze mille huit cent euros à la place de quatre-vingt mille habituels, c'est parce que le Carnaval cette année n'a pas eu lieu, donc il ne fait pas l'objet d'un versement en 2021 ;
- La deuxième convention pour la gestion du CREA, elle est bien de quatre-vingt mille euro ;
- Enfin il y a une mise à disposition de locaux qui est valorisée à hauteur de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent neuf euros par an ;
- Pour être tout à fait précis, il y a également une convention qui lie la Ville et la fédération de la MJC pour la prise en charge des salaires du coordonnateur et du directeur à hauteur de cent douze mille cinq cents euros. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Subventions accordées à l'association Millau en Swing. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 24 :

24. "Subvention accordée à l'association Millau en Swing"

« La ville de Millau est engagée dans une action de politique culturelle forte et à ce titre elle travaille en étroite collaboration avec les associations. L'association Millau en Swing a été créée en 2015, elle participe à l'animation culturelle de la Ville. Elle propose aux habitants de Millau et des environs de découvrir le monde swing, jazz à travers la danse et la musique.

Pour 2021 la Ville accorde une subvention annuelle de cinq cents euros à l'association afin de l'aider dans sa programmation annuelle.

Alors pourquoi cette délibération arrive maintenant ? Tout simplement parce qu'elle n'avait pas été retenue dans le budget initialement, elle a bien été inscrite par les services et inscrite au tableau mais voilà un oubli, qu'on vous demande de réparer à présent et qui a été accueilli favorablement par la commission Culture. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Les escapades du Théâtre pour la saison de 21-22. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 25 :

25. "Les Escapades du Théâtre – Saison 2021/2022 Conventions de partenariat avec les communes ou associations partenaires"

« Il s'agit d'un ensemble de convention de partenariats avec les communes ou les associations partenaires. Les Escapades du Théâtre c'est de la programmation hors les murs du Théâtre de la Maison du Peuple et les Scènes Conventionnées d'Intérêt National et pour Art en Territoire. Ça veut dire que cette convention, elle se fait à la fois sur l'ensemble de la programmation artistique dans les murs, mais aussi hors les murs, ce qui permet de croiser des financements pour réaliser l'ensemble de ces actions, ce conventionnement associe la DRAC, mais aussi la Région et le Département de l'Aveyron.

Pour 2021 et 2022, il y a dix communes et un syndicat mixte qui ont fait part de leur intérêt pour accueillir une ou plusieurs des seize représentations dans le cadre des Escapades. Il y a deux nouvelles communes qui arrivent sur ces Escapades, ce sont les communes de Nant et de Saint Jean du Bruel et outre celles-ci on retrouve les communes de Saint-Georges, du Truel, de Montlaur, de Roquefort, de Séverac d'Aveyron, d'Arviou, de Saint-Léon et Vezin-du-Lévézou à travers le partenariat avec le syndicat mixte du Lévézou.

Vous voyez que le rayonnement s'étend sur le territoire local, c'est un territoire assez large. »

Madame la Maire

« Peut-être juste si je peux me permettre, ce qui est intéressant aussi c'est que ce sont les communes et les collectivités qui choisissent leurs spectacles, c'est-à-dire qu'il y a un catalogue de spectacles qui leur est proposé et chacun peut choisir le spectacle qu'il a envie de proposer à ses habitants. »

Monsieur WOHREL

« Tout à fait c'est effectivement un point important et à la fois il faut préciser que ce n'est pas seulement de la diffusion de spectacle, mais qu'il y a aussi toute une série d'actions de médiation qui sont soutenues par l'équipe du Théâtre. »

Madame la Maire

« Tout à fait. Des questions ? Des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport 26 : concerne les archives et le patrimoine avec l'institution et la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de la ville de Millau. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 26 :

26. "Institution et composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de la ville de Millau"

« Voilà, une nouvelle étape dans un processus qui dure depuis maintenant dix-sept ans. Ça a démarré en 2004, avec l'instauration d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé, la ZPPAUP sur la commune de Millau, par délibération en date du 21 novembre 2014, cette ZPPAUP a été transformée en AVAP, c'est-à-dire Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et enfin la Communauté de Communes par arrêté préfectoral est devenue compétente en matière d'élaboration des PLUi et par voie de conséquences des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui doit être annexée sur le PLUi.

Le Conseil de la Communauté de Communes Millau Grands Causses a inscrit la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Millau pour mener à bien ce dossier AVAP et l'étape d'après ça a été à travers la loi LCAP, qui est la Loi de Création de l'Architecture et du Patrimoine, la transformation de l'AVAP en site patrimonial remarquable.

Dans les années 2016 à 2018 ont vu la rédaction du diagnostic et du rapport de présentation.

Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la réalisation des règlements et des documents graphiques.

Aujourd'hui le dossier a atteint la phase de finalisation des documents graphiques.

Il convient de créer cette Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable qui se compose de membres de droit et de membre nommées au nombre maximum de quinze nommés par le comité compétent après avis du Préfet.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- Pour le membre de droits :
 - o Le préfet ;
 - o Un représentant de la DRAC, Direction Régional des Affaires Culturelles ;
 - o Un représentant de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
 - o Un architecte des Bâtiments de France.
- Pour les membres nommés :
 - o Un tiers de représentants désignés par le Conseil municipal en son sein ;
 - o Un tiers de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
 - o Un tiers de personnalités qualifiées.

On vous propose la composition suivante :

Pour les représentants désignés par le Conseil municipal désignés en son sein, trois titulaires à chaque fois les titulaires sont assortis du même nombre de suppléants.

- Les titulaires :
 - o Corine MORA, au titre d'adjointe à la Qualité de Vie ;
 - o Karine ORCEL, conseillère municipale ;
 - o Nicolas WOHREL, adjoint à la Culture.
- Pour les suppléants :
 - o Bernard GREGOIRE, délégué aux Travaux ;
 - o Patrick PES, délégué Habitat ;
 - o Karine HAUMAITRE, conseillère municipale.
- Un tiers de représentants d'association qui ont pour but la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 - o La société d'Études Millavoises qui sera représentée avec comme titulaire Monsieur CARTAYRADE, comme suppléant Madame FOURNIER ;
 - o La Fondation du Patrimoine avec comme membre titulaire Monsieur Bernard GUERIN, comme membre suppléant Monsieur PAULIN ;
 - o Le CAUE avec comme membre titulaire Madame Sylvie CURE et comme membre suppléant Monsieur CAILBEAUX
- Un tiers de personnalités qualifiées :
 - o La Fédération des Compagnons avec Monsieur BOUTEFEU comme titulaire, Madame MOUYSET comme suppléante ;
 - o La Fédération des BTP d'Aveyron avec Monsieur SERVANT comme titulaire, Monsieur AUSTRUY suppléant ;
 - o Le PNR des Grands Causses avec Monsieur CENSE comme titulaire et Monsieur DAUNAS comme suppléant. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

Oui, parce que sinon ce sont des désignations, il faut passer au vote à bulletin secret, sauf si vous êtes tous unanimement d'accord pour procéder au vote à main levée comme nous l'avons fait là.

J'annule le vote et reprend l'ordre de la délibération. Sur le mode de scrutin êtes-vous d'accord pour que nous procédions un vote à main levée sur la désignation des représentants au sein du SPR. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est validé. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

Il faut que je refasse voter formellement oui c'est mieux. Pour la désignation des représentants au sien du SPR, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 27 concerne notre exposition d'été au musée et également s'inscrit dans un programme des cinquante ans de la *lutte du Larzac*. Monsieur WOHREL ? »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 27 :

27. "Exposition d'été Luttés et utopies 1971-2021 : 50 ans d'art engagé Prix de vente du catalogue de l'exposition"

« Le musée de Millau et des Grands Causses présentera, du 3 juillet au 31 décembre 2021, l'exposition intitulée « *Luttés et utopies 1971-2021 : 50 ans d'art engagé*. »

Le musée s'inscrit ainsi dans la programmation de la ville autour des commémorations à l'occasion des cinquante ans de la *Luttés du Larzac*. À travers une sélection d'œuvres d'artistes engagés, cette exposition sera le reflet des luttes menées sur des grands enjeux de sociétés des années 70 à nos jours.

À travers le monde, puisqu'en fait cette exposition réunie des artistes du monde entier, elle provient d'une collection privée, qui est la collection de Monsieur Jacques FONT, il y a une mise à disposition à titre gracieux. Le commissariat de l'exposition est assuré par Monsieur Vincent NOIRET, gestionnaire de la collection de Monsieur Jacques FONT.

L'ensemble des modalités et actions liées à la réalisation de l'exposition est formalisé par les contrats avec Monsieur Jacques FONT, pour le prêt des œuvres, Monsieur Vincent NOIRET pour le commissariat de l'exposition et l'ADAGP pour les droits de reproduction d'œuvres.

Dans ce cadre-là, un catalogue va être édité sur les presses de l'imprimerie MERICO. Le nombre d'exemplaires imprimés s'élève à cinq cents exemplaires. Le prix fixé pour la vente de cet ouvrage est de dix-sept euros.

Ce qui est prévu c'est que ce catalogue qui réunit vingt-sept œuvres présentées par vingt-cinq artistes différents avec une pagination de cinquante-deux pages et tiré à cinq cents exemplaires. Deux cents seront remis à Monsieur FONT à titre gracieux et le reste vendu au sein du Musée. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix.

Peut-être simplement vous dire qu'on a commencé le cycle sur les *Cinquante ans de la Lutte*, des programmes sont à votre disposition, je pense qu'ils ont été mis dans vos casiers à tous. Si ce n'est pas le cas ils sont disponibles en Mairie sur les banques d'accueil et d'attente là au niveau des élus et puis dans tous les lieux d'accueil du public : la médiathèque, le musée bien entendu etc. »

Monsieur WOHREL

« « Un programme qui est très complet, qui a commencé avec une première conférence au Théâtre de la Maison du Peuple, une exposition visible à *l'Hôtel de Tauriac* également à partir des archives de la Ville qui présente les différentes étapes de la lutte et l'implication de la ville de Millau dans la lutte menée, d'où cette exposition d'été qui démarrera prochainement. »

Madame la Maire

« Merci. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq ou six abstentions. »

Adoptée par 27 voix pour

6 abstentions

(Alain Nayrac, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 28. Merci, Monsieur WOHREL. On a terminé sur ce rapport le bloc culturel. Madame TUFFERY qui va prendre le relais sur les marchés nocturnes et la foire d'automne des *Fermiers de l'Aveyron*. »

Monsieur TUFFERY rapporte la délibération n° 28 :

28. "Marchés Nocturnes et la Foire d'Automne des Fermiers de l'Aveyron"

« Oui bonsoir. Il s'agit d'une délibération sur les marchés nocturnes et la foire d'automne organisés par les *Fermiers de l'Aveyron*.

Les dates sont retenues pour les marchés nocturnes le 12 juillet, le 26 juillet, le 12 août, le 16 août et le 23 août.

Quant à la foire d'automne, elle aura lieu les 16 et 17 octobre.

La ville de Millau apporte son soutien logistique, humain et financier à l'organisation de ces marchés et cette foire et participe ainsi à la promotion touristique et économique de son territoire.

Les marchés nocturnes auront lieu les lundis 26 juillet et 2 août sur le *Mandarous* et les lundis 12 juillet, 16 août et 23 août place *Emma Calvé* et place *des Consuls*, ce qui est nouveau pour ce lieu.

Pour les marchés nocturnes, la valorisation de l'ensemble de ces prestations s'élevait en 2020 à dix-huit mille six cent quatre-vingt euros.

Pour la foire d'automne, la ville met à disposition des *Fermiers de l'Aveyron* la *salle des Fêtes* et son matériel ainsi que l'équipement électrique.

À titre indicatif la valorisation de l'ensemble de ces prestations s'est élevé en 2020 à quatre mille six cents euros, en contrepartie la ville de Millau requiert auprès des *Fermiers de l'Aveyron* une participation financière de quatre mille euros. »

Madame la Maire

« Merci, Madame TUFFERY. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non, pas de question. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons revenir avec Cathy JOUVE sur les jardins partagés ou collectifs avec l'approbation du plan de financement. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 29 :

29. "Jardins partagés ou collectifs : approbation du plan de financement"

« J'ai le plaisir de vous solliciter pour l'approbation du plan de financement en faveur des jardins partagés. Vous le savez la commune de Millau souhaite mettre en œuvre des jardins partagés pour les habitants. Projet qui a été entériné par la population lors de la votation citoyenne de février 2021.

Les objectifs que nous visons à travers ces jardins sont multiples, ils vont toucher tant :

- Les aspects production vivrière saine et biologique ;
- Le partage des connaissances maraichères ;
- La pratique d'une activité physique régulière ;
- Les échanges sociaux ;
- L'éducation aux bonnes pratiques agricoles, maraichères et alimentaires.

Le Plan de Relance a prévu une mesure de développement des jardins partagés et collectifs.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui est en charge du pilotage du volet appelé *Jardins partagés et agriculture urbaine*, souhaite engager un déploiement massif des jardins partagés ou collectifs dès le début 2021.

C'est pourquoi la Préfecture de l'Aveyron a lancé un appel à projet qui concerne des initiatives de jardins partagés qui visent la production de produits frais pour les habitants.

Neuf communes sont éligibles dont Millau.

La municipalité, associée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses, a décidé d'y répondre à cela. Cette opération va réunir au sein de la Commune :

- Le service de l'Éducation avec la Cuisine Centrale, on rejoint l'objectif bio à travers ça ;
- Le service sport et Santé ;
- Les services techniques ;
- Et aussi le Parc Naturel Régional des Grands Causses avec le soutien de la Région Occitanie ;
- La ou les futures associations, qui vont s'impliquer dans l'organisation et la gestion de ces jardins.

La Commune et la Communauté de Communes ont fléché trois sites pour une surface totale utile de jardinage de cinq mille mètres carrés, ce qui représente à peu près quatre-vingt jardins d'environ cinquante mètres carrés par jardin en moyenne, ces jardins sont situés, soit en ville au cœur de ville, soit à une distance maximale de deux kilomètres trente au point de référence. Alors à Paris, c'est le parvis de *Notre Dame*, ici c'est le *Mandarous*, à une distance maximale de deux kilomètres trois du *Mandarous*.

L'idée c'est qu'on pourra accéder à ces jardins à pied pour ceux du centre-ville et ceux un peu plus éloignés à pied ou en voiture et aussi surtout en mobilité douce, puisqu'il y a des jardins qui seront accessibles uniquement à vélo, parce qu'ils seront à l'arrivée de la piste cyclable.

La Commune établira les investissements préalables liés à l'amenée d'eau, on a réfléchi aussi à ça, de façon à ce que ce soit économique et cohérent :

- Soit par une installation de pompage en rivière ;
- Soit par puits existants.

En s'assurant au préalable de la bonne qualité des terres mises à disposition, moyennant une expertise dans le cadre d'analyses normalisées.

L'animation de ces trois sites sera confiée, dans le respect de la charte des jardins partagés, à une association, comme cela a déjà été le cas en 2009, lorsqu'ont été créés les jardins partagés de l'avenue de *Millau Plage*.

Il faut que je vous dise les sites parce que c'est important, il y a :

- Le boulevard *Gabriac*, c'est là qu'on attend effectivement les expertises de façon à ce qu'on soit absolument certain que les terres soient saines, puisque le préalable de ces jardins c'est que ça sera systématiquement des cultures en bio ;
- L'avenue de l'*Aigoual*, au bout de la piste cyclable, dans son prolongement, là l'idée c'est que les jardins soient accessibles à vélo ;
- Les jardins de *Cantaranne*, où une parcelle a été laissée libre, vous avez peut-être pu la voir en face du parking de *La Grave*.

Je vous propose l'approbation de ce plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan de Relance et l'Appel à Projet de la Préfecture de l'Aveyron concernant les Jardins Partagés dont je viens de vous parler ;

Vu le résultat de la consultation citoyenne en février 2021 qui soutient le projet de création de jardins partagés pour un montant de quarante mille euros de dépenses pour la Ville,

Considérant l'éligibilité de la Commune à cet appel à projet ;

Considérant de plan le financement prévisionnel dont vous avez le détail des devis travaux et le plan de financement correspondant, avec la petite mention faite que :

Selon le montant des subventions obtenues, les dépenses des travaux seront effectuées soit par des entreprises soit en régie, j'irais même plus loin, on privilégie la régie de toute façon au tant que possible.

Il est proposé au Conseil municipal ce soir :

- D'autoriser Madame la Maire à répondre à l'Appel à Projet de la Préfecture de l'Aveyron sur les jardins partagés et de solliciter auprès de partenaires des aides financières,
- D'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier »

Madame la Maire

« Merci, Madame JOUVE. Avez-vous des questions. Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On continu avec l'objectif zéro phyto. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 30 :

30. "Adhésion à la charte régionale Occitanie « Objectif zéro phyto »"

« Je me permets un petit rappel il s'agit là de l'adhésion à la charte régionale Occitanie *Objectif Zéro Phyto*, un petit rappel sur la Loi dite *LABBÉ*, qui est une loi qui date de 2014, qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national.

Depuis janvier 2017, on interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques, cette interdiction vise l'entretien des espaces verts, les voiries, les promenades et les forêts et tout ce qui est ouvert au public.

En revanche, certains espaces ne sont pas concernés par cette loi, notamment les infrastructures de transport ainsi que les terrains de sport et les cimetières (non assimilables à un espace vert ou à une promenade).

Notre territoire, où vous n'êtes pas sans savoir, sont présents des milieux exceptionnellement riches en biodiversité à laquelle nous sommes très attachés, des milieux extrêmes sensibles pour certains, se doit d'être vigilant, volontariste et nous souhaitons aller le plus loin possible dans la réduction drastique de toutes formes de polluants.

Dans ce cadre la *Fredon Occitanie* propose aux collectivités d'adhérer à une charte d'engagement qui comporte trois niveaux d'exigence.

- Le niveau 3, on accède au niveau d'exigence qui s'appelle *Terre Saine* qui est le niveau le plus exigeant ;
- Le niveau 1 pour l'ensemble des collectivités, on y réponds tous en fait, c'est un ??? que de dire qu'on va adhérer à ça parce qu'on est tous déjà dans le cadre du fait de la loi ;
- Mais le niveau 2 et le niveau 3 se sont des exigences supérieures et on souhaite accéder à la ville de Millau à ce label *Terre Saine*, il s'agit donc de :
 - o La suppression des pesticides dans nos collectivités ;
 - o Mais aussi ça concerne la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés ;
 - o La préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Compte tenu de ses pratiques, la ville de Millau peut candidater au niveau trois comme je vous l'expliquais au niveau *Terre Saine* d'emblée qui prévoit :

- Dans tous les espaces publics y compris espaces contraints c'est-à-dire les pelouses sportives et les cimetières : le zéro produit désherbant, zéro produit insecticide ou fongicide, hors produits de bio contrôle, produits dit « à faible risque » et produits Agriculture Biologique ;
- Une communication envers les administrés sur l'acceptation de l'herbe dans les espaces publics, ça c'est un vrai travail de communication, parce que ce n'est pas du tout acquis dans les mentalités ;
- Une sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs et des jardiniers professionnels ;
- La participation à une action d'information ou démonstration sur les méthodes d'entretien alternatives ;
- La concertation entre les acteurs : élus, agents techniques, entreprises... sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements ou la réhabilitation d'anciens espaces, donc vous voyez ça va assez loin ;
- La sensibilisation des gestionnaires privés d'espaces collectifs : résidences, campings sur lesquels il y a un gros travail d'information à faire, centres commerciaux, bailleurs sociaux... ;

- L'organisation d'une journée de communication grand public ;
- La formation des élus sur la conception ou la réhabilitation d'aménagements gérés sans pesticides et économes en eau.

C'est dans une démarche globale et de concertation, que la réflexion a été menée au niveau de l'ensemble des communes de la Communauté Millau Grands Causses.

L'objectif serait de permettre une mutualisation de ces actions en particulier de sensibilisation et d'informations sur ces thématiques, parce que les petites communes n'ont pas forcément possibilité d'accéder simplement à toutes les possibilités de communication. On serait facilitateur dans ce sens.

J'en arrive à l'adhésion à la charte régionale.

Avec le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi LABBE de 2014 qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire ;

Vu l'arrêté modifiant la loi LABBE qui élargis l'interdiction à partir de juillet 22 d'utilisation des produits phytosanitaires aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif ;

Vu la Directive du Parlement Européen d'octobre 2009 qui instaure un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable ;

Vu la mise en place en 2008 par le Ministère en charge de l'Agriculture, suite au *Grenelle de l'Environnement* et en lien avec la directive européenne *utilisation durable des pesticides*, suivie de la mise en place du plan *Ecophyto* qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles, et le plan *Ecophyto 2*, la deuxième version du plan proposé afin de mieux répondre aux objectifs initialement fixés ;

Considérant la proposition de la *FREDON Occitanie*, organisme animant un volet du plan régional *Ecophyto*, d'adhérer à une charte régionale *objectif zéro phyto*, qui s'adresse aux collectivités et gestionnaires de jardins, espaces verts et infrastructures d'Occitanie,

Considérant le souhait de la Ville de Millau de mener des actions globales et de concertation dans cette démarche mutualisée à l'ensemble des communes de la Communauté, la Communauté souhaitant adhérer au principe de candidature de cette charte, figurant en annexe.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal Millavois :

- De s'engager en faveur de la réduction des pesticides et d'approuver en conséquence les termes de la charte ci-annexée ;
- D'approuver en conséquence le principe de la candidature à la charte *zéro phyto* niveau 3 de la commune de Millau ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier, en ce compris la signature du dossier de candidature et la désignation d'un référent technique et politique."

Madame la Maire

« Merci, Madame JOUVE. Des questions ? Non. Donc, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au concours des maisons fleuries avec une petite différence par rapport au concours habituel. »

Madame JOUVE rapporte la délibération n° 31 :

31. "Concours des Maisons Fleuries"

« La Ville, depuis plusieurs années, nos prédécesseurs organisaient ce concours des *maisons fleuries*.

Ce concours contribue à l'embellissement des quartiers et récompense *in fine* les efforts des habitantes et des habitants en matière de fleurissement.

Une visite de l'ensemble des sites est effectuée par les membres du jury qui évaluent les candidats qui se sont inscrits dans l'une des trois catégories :

- Maisons avec jardins ;
- Balcons et terrasses ;
- Fenêtres et murs.

Des prix sont alloués en récompense.

Un premier règlement avait été mis en place en décembre 2018. On propose une modification de cet avenant à ce règlement de façon à...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en son article L2121-29 ;

Considérant que chaque année, la ville de Millau souhaite récompenser ses habitants pour leur participation au fleurissement, notamment celui de leur habitation ;

Considérant qu'un règlement organisant les modalités du concours a été adopté lors du Conseil municipal du 18 décembre 2018 ;

Considérant que les principales clauses sont les suivantes :

- Nombre de candidats illimité ;
- Participation des seuls habitants de Millau ;
- Inscription en juin ;
- Trois catégories : maisons avec jardins - balcons et terrasses - fenêtres et murs ;
- Visites sur site du jury pendant le mois de juillet ;

Considérant que pour une meilleure mise en œuvre de ce concours deux points doivent être complétés dans le règlement : récompenses et jury ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De compléter l'article 6 du règlement des maisons fleuries en précisant que le jury sera également composé des élus référents ;
- De compléter l'article 9 du règlement des maisons fleuries en précisant que la récompense sera attribuée en carte cadeau et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en numéraire ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

Il y a deux modifications vous avez vu c'est par rapport aux récompenses qui ne sont plus en numéraire et au fait que les référents élus participent également à l'attribution des prix. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci, Madame JOUVE. Des questions ? Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, il a été testé avec Monsieur PEREZ, qu'on mettrait une quatrième catégorie, c'était les jardins fleuris. C'était complètement indépendant puisque c'est que des jardins, qu'il n'y avait pas d'habitation.

J'ai en pensée actuellement un jardin d'un Monsieur qui est près des jardins partagés qui se trouvent près de *Martel* et qui fleurie près de la moitié pratiquement du terrain. Il avait été décidé pour l'aider à continuer ce travail, il travaille en plus avec sa serre, de mettre cette catégorie. Est-ce qu'on l'a oubliée, ou est-ce *s'est passé à la trappe* ? »

Madame JOUVE

« J'entends ce que vous avez décidé, ça n'a pas été mis là à l'ordre du jour, ce n'est pas nécessairement *passé à la trappe*, je prends note de ce que vous avez dit, Monsieur NAYRAC. »

Madame la Maire

« Il y avoir une réflexion plus globale sur ce concours qui va avoir lieu au cours de cette année. »

Monsieur NAYRAC

« Il faut savoir que quand même on avait déjà travaillé dessus, parce que pendant un certain temps il suffisait d'être inscrit pour gagner un certain lot et que les gens s'habituait même sans rien faire, s'inscrivaient.

On avait déjà en 2018, c'est pour ça qu'il y a eu un changement dans ces *maisons fleuries*, ça paraît banal comme ça. Mais c'est quelque chose qui quand même entraîne les gens à avoir quelque chose devant chez eux, d'avoir une maison fleurie ce n'est pas si mal que ça. Je vous conseille d'aller voir notamment celle de la place du *Voultre* et il y en a une autre celle qui est après la piscine sur la droite, vous verrez c'est une maison qui est à une dame qui chaque année fait du travail, c'est normal qu'on récompense ce genre de chose. »

Madame JOUVE

« Je m'en souviens, je prends bien note de vos conseils Monsieur NAYRAC à chaque fois. Mais c'est vrai que comme disait Madame la Maire, on souhaite instaurer une réflexion de fond sur ce concours-là, de façon à ce que ce soit ouvert à davantage de personnes parce qu'on a aussi remarqué que c'était un peu systématiquement les mêmes personnes qui participaient, ce qui est dommage. Il y a des tas d'énergies, des tas d'envies, des tas d'initiatives et on est aussi attaché au fait qu'il n'y ait pas de récompenses financières, mais plutôt des récompenses qui aillent motiver non pas une consommation non réfléchie, mais une consommation qui aille dans le sens justement de jardinier mieux, de réfléchir autrement, c'est peut-être aussi en lien avec tout cet objectif bio, *zéro phyto* auquel on est attaché, on réfléchit vraiment à un travail de fond à ce sujet. Mais nous tenons à ce concours. »

Madame la Maire

« D'autres remarques ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup, Madame JOUVE. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous allons passer au SIEDA sur transfert de la compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques hybrides rechargeables. Ce sont des bornes. Yannick DOULS. »

Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 32 :

32. "Transfert de la compétence «infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)» au SIEDA"

« Oui. Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement sur ce projet de délibération, il s'agit de transférer la compétence de l'infrastructure de recharges pour véhicule électrique et hybrides rechargeables au SIEDA. Évidemment l'idée c'est de déployer le plus possible sur la commune de Millau mais aussi dans le département des bornes de recharges pour les véhicules électriques qui se développent de plus en plus dans l'objectif évidemment de réduire l'empreinte carbone sur le territoire.

Le SIEDA nous a sollicité pour nous permettre de pouvoir poser des bornes de recharges sur le territoire de la commune de Millau, l'avantage de travailler avec le SIEDA c'est qu'ils peuvent nous permettre d'accéder à des prix de bornes de recharges et d'entretien qui soient raisonnablement acceptable pour nous et soient utiles pour les utilisateurs du quotidien.

Pour entrer un peu plus dans le détail, dans le cadre de la programmation pluriannuelle du déploiement des dispositions de recharge la ville de Millau souhaite en 2021 la mise en place de trois infrastructures de recharge, dont deux de recharge normale et une de type rapide sur le territoire de la commune de Millau et de programmer l'installation :

- D'une borne normale sur la place du *Mandarous* ;
- Une borne normale sur la place *Bion Marlavagne* ;
- Une borne de charge rapide sur le parking de la *SERNAM* à côté de la gare.

J'ai parlé tout à l'heure de la participation financière pour la Commune, elle serait de cinq mille euros qui sont relatifs aux travaux :

- Mille euros pour les bornes normales, chacune ;
- Trois mille euros pour l'installation de la borne rapide.

Sachant que vous l'avait lu dans le projet de délibération :

- Le coût d'une borne normale est de dix mille euros ;
- Le coût d'une borne rapide est de quarante mille euros ;
- Le reste étant pris en charge par le SIEDA.

À cela il y a un entretien annuel qu'il faut effectuer, que le SIEDA effectuera en contrepartie de quoi il nous demande une participation de trois cents euros par borne.

Initialement, pour les bornes rapides, il y avait une participation plus importante, mais ils ont décidé de mettre une participation équivalente pour l'ensemble des bornes rapides ou normale à trois cents euros par borne, ce qui équivaut pour nous à une participation annuelle de neuf cents euros pour ces trois bornes, sachant là aussi que pour l'entretien de la borne, on est plutôt dans :

- Mille trois cents euros pour une borne normale ;
- Trois mille cent euros pour une borne rapide.

Je passe les articles si vous le permettez.

Je vous demande :

- D'approuver le transfert de la compétence *Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques* au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et de l'arrêté préfectoral ;
- D'accepter sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ;
- D'approuver les travaux d'installation de trois infrastructures de recharge dont deux de type recharge normale et une de type recharge accélérée sur le territoire de la commune de Millau ;
- De s'engager à verser au SIEDA la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération, soit cinq mille euros relatifs aux travaux d'installation et neuf cents euros par an relatifs aux travaux de maintenance et exploitation ;
- De s'engager à inscrire les dépenses annuelles de fonctionnement correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame la Maire pour régler les sommes dues au SIEDA ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence *IRVE*, à la mise en œuvre du projet et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci beaucoup, Monsieur DOULS. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On va parler expérimentation trottinettes électriques. Toujours avec Monsieur DOULS. »

Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 33 :

33. "Expérimentation pour un service de trottinettes électriques partagées : fixation de la redevance"

« Merci. Il s'agit d'une expérimentation pour un service de trottinettes électriques partagées.

Il s'agit de la fixation de la redevance d'occupation du domaine public.

La Ville a fait de l'amélioration de la qualité de l'air, comme vous le savez, et de la lutte contre le réchauffement climatique une ambition majeure de sa politique. Un des axes d'action concerne la mobilité et, à ce titre, elle travaille en partenariat étroit avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses, compétente en la matière.

La priorité en ce domaine est une refonte de la mobilité sur le territoire communautaire avec une volonté de réduire la place de la voiture en induisant le développement des modes alternatifs de déplacement.

Pour se faire la phase d'expérimentation est indispensable pour proposer un service adapté aux habitants : permettant ainsi de tester, éduquer, habituer ...

L'objectif de la Municipalité est de réduire l'encombrement de l'espace urbain et les nuisances liées à l'utilisation massive des voitures individuelles.

Dans cette perspective, la Ville souhaite procéder à l'expérimentation de stationnement d'Engins de Déplacements Personnels de location en libre-service sur plusieurs sites.

La société *Bird* va être autorisée, à compter du 10 juillet 2021 et pour une durée de trois mois, à occuper le domaine public communal pour son activité de location, il s'agit de cent cinquante trottinettes électriques en libre-service sans station d'attache.

Je rappelle que ce service est réservé aux plus de 18 ans et consiste à mettre à disposition du public des flottes partagées entre des utilisateurs abonnés ou habilités et ne nécessitant pas de station d'attache.

L'utilisation des engins se fera suite à la création d'un compte sur une application.

L'utilisateur déposera la trottinette sur les emplacements déterminés.

L'opérateur fera payer son service :

- Un euro pour le déblocage de l'engin ;
- Puis zéro vingt-cinq euro la minute.
- Il gère enfin tous les jours la recharge de ses véhicules.

Différentes zones seront délimitées par la Ville :

- Zones dans lesquelles les trottinettes pourront ou non circuler ;
- Zones à vitesse réduite en tout état de cause sans excéder les vingt-cinq kilomètres heures ;
- Lieux de stationnement, il y aura environ soixante-dix emplacements.

Il vous est proposé :

- D'approuver le principe de l'expérimentation sur le territoire de Millau de location de trottinettes électriques partagées ;
- De fixer le montant de la redevance pour la durée de l'autorisation d'occuper le domaine public, savoir du 10 juillet au 10 octobre 2021, accordé à la société *BIRD*, dix euros par trottinette et par an, rapporté à la période d'expérimentation du 10 juillet au 10 octobre 2021, exigible le 10 juillet 2021 par émission d'un titre de recette ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes et effectuer toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« C'est très clair. Merci, Monsieur DOULS. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, nous voterons cette délibération, cette expérimentation.

Mais je pense que nous avons tous en mémoire des reportages que nous avons pu voir sur les utilisations des trottinettes électriques dans des communes qui ont déjà soit expérimenté, soit mis en œuvre et en pratiques ces modes de déplacements. De fait je m'interrogeais sur la façon dont cette expérimentation allait être encadrée. On le sait ces trottinettes, d'autant qu'il y a un élément que je ne comprends pas très bien dans la note de synthèse, parce que ce n'est pas repris dans la délibération, mais dans la note de synthèse, que veut dire :

« *Ne nécessitant pas de station d'attache et en même temps la Ville, ce qui me paraît légitime, doit organiser des espaces sur lesquels les personnes sont obligés à venir stationner leur trottinette.* »

Je trouve que c'est un peu antinomique qu'il y ait *sans station d'attache*, comment on va les obliger de coup puisque ce sont sans station d'attache, à venir sur ces zones de parking ».

Madame la Maire

« Par le porte-monnaie ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je pense qu'il faut trouver des options et trouver des solutions, ensuite on sait parfois que ces trottinettes sont malheureusement abandonnées n'importe où, compte tenu de la différence entre le prix de la trottinette et la redevance qu'on leur demande. Ensuite tout ce qui concerne effectivement la circulation publique, ces trottinettes sur les trottoirs, parfois à grande vitesse.

Oui, à l'expérimentation, mais en même temps voilà qu'elles sont nos alertes et nos inquiétudes. »

Madame la Maire

« Monsieur DOULS, vous voulez répondre ? »

Monsieur DOULS

« Oui, je peux répondre effectivement à vos interrogations.

Concernant les stations où doivent être déposées les trottinettes, même si effectivement physiquement ils n'ont pas nécessité d'attacher les trottinettes à un endroit bien précis, ces lieux sont géolocalisés, connus par l'opérateur et par la trottinette. Si la personne qui utilise la trottinette ne dépose pas dans un endroit bien précis la trottinette le compteur, comme vous le disiez Madame la Maire, continu à tourner et ils paieront zéro vingt-cinq euros par minute tant qu'elles ne seront pas bien positionnées à l'endroit définit. Ils sont sur le lieu ils doivent prendre des photos de la trottinette et l'envoyer à l'application, ça nous permet nous de nous assurer que la trottinette, l'opérateur en tout cas, sera à l'endroit qui est définit et qui peut être modulé tout au long de l'expérimentation, on peut très bien supprimer ou rajouter des points suivant les attentes, les besoins et l'usage des trottinettes. Il s'agit d'une expérimentation.

Ensuite rappelez-moi votre seconde question ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Après tout ce que nous avons eu l'occasion de voir dans ces fameux reportages, les trottinettes sur les trottoirs, l'application du code de la route et la verbalisation inhérent au code de la route, c'est-à-dire qu'il faut avoir une vigilance particulière aussi. »

Monsieur DOULS

« Oui, absolument, ça a été effectivement une de nos inquiétudes majeures, c'est l'usage des trottinettes qui effectivement sera exclu sur les trottoirs, ça nous paraît évident à tous en terme de sécurité, mais il faut savoir aussi grâce à la technicité de ces machines géolocalisées, il y a la possibilité soit :

- D'interdire certains périmètres, c'est-à-dire la trottinette va s'arrêter, ils ne pourront plus y accéder ;
- Ou ralentir la vitesse, il y a évidemment des endroits où la vitesse sera limitée au maximum de la trottinette c'est-à-dire vingt-cinq kilomètres heures, mais on peut très bien descendre à quinze, à dix, à six suivant les zones.

Nous avons d'ailleurs une réunion à une commission circulation le 29 juin où seront définit précisément l'ensemble des points où on doit interdire et ralentir la trottinette, de façon à ce que cette expérimentation soit une expérimentation réussit. »

Madame la Maire

« Pour faire très simple sur la côte 415, elles pourront rouler à vingt-cinq, dans la rue du *Mandarous* elles seront limitées à six, sachant que c'est la vitesse du piéton. Limitées à six, elles pourront être à trois.

D'autres questions ? Mais vous avez raison, de toute façon on expérimente, il est possible qu'il faille réajuster. C'est justement aussi ce qui est intéressant dans cette expérimentation, c'est que la société démarre aussi, il y a une première expérimentation qui est en cours dans la ville de Castres actuellement et nous on fait partie des premières villes qui vont expérimenter. C'est aussi pour ça qu'on paye rien voilà, après ce service deviendra bien entendu un service payant *a priori*, ça nous permet nous de mener un travail sur les mobilités douces, sur une autre appréhension de la ville grâce à ces trottinettes qui vont être quand même cent cinquante trottinettes à Millau, on ne l'aurait pas rêvé, c'est vrai qui ça va permettre aux habitants de s'en emparer véritablement et puis de réajuster sur d'éventuels dysfonctionnements et d'éventuelles nuisances. »

Monsieur DOULS

« Il y aura des réajustements possibles tout au long de cette expérimentation de trois mois. On a pu effectivement prendre attache à la ville de Castres pour avoir leurs premiers retours, ils ont démarré l'expérimentation au 1^{er} mai, ils sont vraiment ravis de l'usage et de la façon dont ça se passe pour l'instant. C'est vrai que c'est quand même à noter pour la commune de Millau ça ne va absolument rien coûter, il n'y a même pas d'installation à mettre à l'endroit où les personnes doivent poser les trottinettes, ni de marquage au sol, ni même les services techniques sur ces points-là n'auront pas à intervenir. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur DOULS. Je ne sais pas s'il y a d'autres interrogations, c'est quelque chose d'assez nouveau, n'hésitez pas. Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 32 voix pour
1 abstention***

(Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire

« L'ordre du jour du Conseil municipal est terminé, mais nous avons reçu deux questions diverses de la part de Monsieur NAYRAC.

Peut-être juste avant les questions diverses revenir pour vous apporter une réponse Madame SUDRES-BALTRONS, sur la question de l'inox et du poids de l'inox. »

Madame ESON

« J'ai demandé à Julien quelques éléments pour que vous partiez plus sereine du Conseil municipal.

Effectivement il y a trois ans quand vous aviez évoqué cette possibilité, il y avait eu problème de surcharge. À ce jour avec l'arrivée de la loi *Egalim* les industriels ont travaillé sur cette problématique et ont diminué le poids des bacs inox, de plus notre expérimentation dans une de nos cantines scolaires pendant six mois nous a permis de voir que nous pouvions éventuellement partir sur des bacs inox plus grands afin de diminuer le nombre de bacs également.

Nous n'aurons pas ce problème-là, nous avons la chance d'arriver au bon moment. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci, Madame ESON. »

Madame la Maire

« Merci, Madame ESON. »

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, par laquelle vous commencez, elles n'étaient pas numérotées ? »

Monsieur NAYRAC

« Je vais prendre la première. Les journées ensoleillées sont revenues et elles nous poussent à chercher la fraîcheur au *Tarn* et à la *Dourbie*.

Ce dimanche matin, j'en ai profité comme beaucoup de Millavois et de touristes pour reprendre mon vélo et peut-être demain la trottinette, force est de constater que nos plages, rives et quais sont sales.

Je ne critique pas vos efforts, bien que je ne sois pas d'accord avec vos autocollants par exemple soixante-quinze euros pour les sacs poubelles abandonnés sur la chaussée. On ne peut pas faire subir à la majorité des Millavois ce qu'une minorité ne respecte pas.

Je suis moi-même très impliqué sur la propreté de la ville, je ne me contente pas de féliciter les actions par des écrits ou des grandes prises de paroles, mais j'agis.

Je ne mets pas en doute le travail de l'équipe Ville Propre et j'ai apprécié leurs implications et leurs réactivités.

Mais l'élu en charge de la propreté de la Ville à qui s'adresse cette question peut-il nous préciser quelle organisation a été mise en place comme nous l'avions fait dans le mandat précédent pour faire un effort sur les rives, les quais et la plage ?

La propreté de la Ville n'évolue pas, voir se dégrade. Que comptez-vous faire de façon très pratique pour y remédier. »

Madame la Maire

« Monsieur JALLAGEAS, conseiller municipal délégué à la propreté de la Ville et des hameaux va vous répondre. »

Monsieur JALLAGEAS

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur NAYRAC, je suis comme vous, comme nous tous, on est sensible à la propreté de la Ville.

La première action que nous avons faite, vous avez dû le voir sur les sucettes, il y a eu des affiches pour :

- Ne pas jeter les masques dans le caniveau ;
- Les déjections canines ;
- Il y a eu des affiches sur les horaires où ne pas sortir les sacs dans la journée.

En ce qui concerne les soixante-quinze euros, ils n'ont pas soixante-quinze euros, c'est de la prévention, vous l'avez lu l'autocollant. »

Monsieur NAYRAC

« Je n'ai rien dit là-dessus. »

Monsieur ASSIER

« Ce n'est pas sur la commande des vingt mille adhésifs. »

Monsieur NAYRAC

« C'est de laisser des sacs poubelles trainer dans la rue avec ces autocollants, vous faites payer à une majorité de Millavois ce que font une minorité, parce qu'on retrouve les mêmes sacs à certains endroits depuis X temps, on n'a jamais pu les taxer, c'est ça que je condamne un peu, mais je... »

Madame la Maire

« Ne nous critiquez pas d'essayer de réussir là où vous avez échoué. »

Monsieur NAYRAC

« Il faut avancer dans le bon sens et même je suis tout à fait d'accord avec certaines actions... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je ne peux pas vous laisser dire que nous avons échoué. »

Madame la Maire

« Je n'ai fait que reprendre les propos de Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Vous les avez déformés. »

Madame la Maire

« Monsieur JALLAGEAS ? »

Monsieur JALLAGEAS

« En ce qui concerne les sacs récoltés depuis avril jusqu'à fin mai, ça s'est élevé à neuf cent cinquante-trois.

Je continue, il faut savoir que la collecte, il y a le samedi, ils ne sont pas comptabilisés ceux-la, ceux qui sont ramassés.

En ce qui concerne les types de recettes, pas les autocollants, il y avait neuf cent cinquante-trois sacs avec les autocollants, le nombre de titre de recettes émis est de deux cent vingt.

Vous savez comment on trouve les gens ? Il faut quand même faire quelque chose ? »

Monsieur NAYRAC

« Je ne vous demande pas ce que vous faites... »

Madame la Maire

« C'est vraiment l'objet de votre question. »

Monsieur NAYRAC

« La propreté de la Ville n'évolue pas, voir se dégrade, que comptez-vous faire pratiquement et ça c'est un fait. »

Madame la Maire

« Il est en train de vous répondre. Non, c'est une action qui a démarré il y a quelques semaines. Attendez ! »

Monsieur NAYRAC

« On retrouve les autocollants, les sacs poubelles... »

Madame la Maire

« Attendez, Monsieur NAYRAC, on démarre des actions. Attendez quelques temps avant de voir si elles produisent leurs effets. Là il est en train de vous dire les moyens que nous consacrons à la lutte pour la propreté. Monsieur JALLAGEAS à vous la parole. »

Monsieur JALLAGEAS

« En suite en ce qui concerne la rivière, les berges, il est prévu comme chaque été du 20 juin au 16 septembre, les poubelles qui sont ramassées deux fois par jours 24 heures sur 24, c'est-à-dire du lundi au dimanche. C'est ce que vous faisiez ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur JALLAGEAS

« Vous êtes d'accord.

Ensuite il y aura le renfort des deux agents saisonniers.

Ensuite il est prévu un nettoyage par haute pression qui est programmé deux fois par mois sur les zones de terrasses des restaurants et cafés et aux quais. Je n'oublie pas les quais.

Ensuite je pense que vous avez vu les tracts qui ont été mis en ville aux avaloirs pluviaux. Ça vous fait plaisir.

Ensuite il y a des initiatives citoyennes, il y a des gens qui ramassent, ils vont à Géant... »

Monsieur NAYRAC

« Vous ne m'avez pas vu. »

Monsieur JALLAGEAS

« Non, je ne vous ais pas vu. »

Monsieur NAYRAC

« J'en fais partie ! »

Madame la Maire

« Mais vous n'êtes pas dans toutes les équipes, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur JALLAGEAS

« Monsieur NAYRAC, on ira ensemble si vous voulez, ça ne me gêne pas. »

Monsieur NAYRAC

« Venez... »

Monsieur JALLAGEAS

« On va faire quelque chose, je vous donnerai mon téléphone et vous m'appellerez. »

Monsieur NAYRAC

« Ah ! Il faut que je vous appelle. »

Madame la Maire

« Non. On va terminer sur le sujet, les échanges, Monsieur NAYRAC s'il vous plait. On va laisser finir Monsieur JALLAGEAS. »

Monsieur JALLAGEAS

« Les gens qui ramassent, on leur a fourni les sacs, les gants, les pinces et ensuite l'agent quand ils ont fini, il va récolter tout ce qu'ils ont ramassé. »

Madame la Maire

« Non, on est dans le règlement intérieur, ça ne fait pas débat, on pourra en reparler si... »

Monsieur JALLAGEAS

« Je vous dis ce qu'on a fait. On fera d'autres actions. Vous êtes là pour m'aider, je suppose... »

Madame la Maire

« Simplement peut-être ajouter en complément de ce que vient de dire Monsieur JALLAGEAS, deux points qui là aussi s'inscrivent dans la démarche qui est différente de celle que vous avez portée pendant six ans. C'est-à-dire que les opérations de commando, les opérations autocollant sur les sacs poubelles, aujourd'hui elles s'inscrivent dans une collaboration entre services. Non seulement entre le service Ville Propre et Police municipale, mais également avec un

lien vraiment renforcé avec la Communauté de Communes et la collecte des ordures ménagères, c'est vraiment une action portée par ces trois services et par les agents de ces trois services et par les élus également de ces trois compétences-là, ça c'est quelque chose de nouveau et ça fonctionne mieux évidemment.

Je pense qu'on est tous d'accord de toute façon pour vouloir renforcer ces liens entre la collecte des ordures ménagères et Ville Propre, ça a du sens, évidemment.

Juste un dernier point aussi sur les moyens et la stratégie vous évoquiez dans votre question, je rappelle juste quelques chiffres aussi que je me suis permise d'aller chercher non pas pour faire des *comptes d'apothicaires* mais :

- En 2014, vingt-deux agents à Ville Propre, ça c'est à votre arrivée ;
- En 2015, vingt agents ;
- En 2019, seize virgule cinq à Ville propre, c'est-à-dire au moins cinq virgule cinq équivalent temps plein en un mandat ;
- Aujourd'hui nous sommes repassés à dix-huit, vu les restrictions budgétaires qui sont les nôtres nous avons néanmoins fait le choix de renforcer ces équipes.

Je le disais tout à l'heure à Madame SUDRES-BALTRONS voilà concrètement ce qu'on fait dans notre gestion au quotidien et là ce sont évidemment les catégories C, qui sont sur le terrain. Voilà, ce que je voulais préciser. »

Madame la Maire

« L'autre question diverse, Monsieur NAYRAC, concernait l'eau ».

Monsieur NAYRAC

« En tout cas, on fera le point après l'été. »

Madame la Maire

« Oui. »

Monsieur NAYRAC

« Alors l'eau, il y a un dossier qui m'inquiète suite une discussion avec un Monsieur de chez NICOLIN, qui est un prestataire qui traite les eaux usées.

Est-ce que vous avez finalisé la convention de fourniture et de déversement d'eaux avec les industriels Tanneurs, les Mégissiers et les délégataires ? Pouvez-vous nous préciser l'écart de prix de l'eau facturé et payé par les industriels eu égard à leur statut, leurs historiques et leurs volumes consommés par rapport à un utilisateur *lambda* ? »

Madame la Maire

« C'est Martine BACHELET qui va vous apporter les éléments de réponse. »

Madame BACHELET

« Je voudrais faire un petit rappel :

- Nouvelle DSP au 1^{er} janvier 2018 : la Collectivité à l'époque avait une convention particulière avec les Mégissiers, elle payait la facture à VEOLIA et elle émettait des titres de recettes pour recouvrer la moitié de la facture, c'est-à-dire que la Collectivité payait la moitié de la facture des Mégissiers ;
- Dans la DSP, dans un premier temps, les Mégissiers n'étaient pas prévus, ça a été régularisé fin 2018 par un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées pour chacun des Mégissiers, on a également régularisé en passant un avenant numéro 1 au contrat de DSP, qui prévoit justement les redevances versées par les Mégissiers ;
- À la suite de l'envoi de l'arrêté de l'autorisation de déversement à chaque Mégissier. Les Mégissiers ont attaqué cet arrêté auprès du Tribunal Administratif, c'était début 2019 ;
- La convention de déversement a été passée au Conseil municipal de 2019 et les Mégissiers tout en continuant à payer la facture, parce que l'arrêté prévoyait la tarification, ils étaient tenus de payer, on payait les factures à *Millau Assainissement* à hauteur de ce qu'ils payaient avec l'ancienne DSP ;
- À ce jour, on n'a pas de montant qui n'est pas payé, j'ai demandé pour le ??? la semaine prochaine, on sait qu'il y a une partie qui est encore due. Il y a deux exercices 2019 et 2020 qui n'ont pas été payés complètement, 2021 bien évidemment ça continu ;
- Pour rappel quand même, un des Mégissiers a encore déposé un mémoire cette semaine, je crois ;
- La clôture de l'instruction est prononcée au 1^{er} septembre.

Je pense qu'on n'aura pas de rendu d'ici la fin de l'année.

Donc on aura trois exercices de facturation par *Millau Assainissement* et la moitié pratiquement de payée.

Voilà pour la situation actuelle.

Il était prévu dans l'avenant numéro 1 que si jamais, je vais reprendre exactement l'article qui prévoyait qu'une révision possible du délégataire au cas où il y aurait une différence de 10 %, une perte de 10 % de rémunération, à ce jour il n'en est pas question, puisqu'on n'a pas fini l'instruction, enfin l'instruction n'est pas terminée.

On en est là, on n'en sait pas plus, peut-être bien que nous on sera tenu de provisionner, on verra si on devra aider

davantage en fonction du résultat, mais la Collectivité quand même a aidé sur trois exercices pour monter en puissance. La Collectivité a versé soixante mille euros par an sur trois ans et c'était la dernière année, évidemment maintenant il va y avoir une facture beaucoup plus élevée pour les Mégissiers.

Il faut savoir que la Collectivité pendant des années et des années a participé à hauteur de 50 % des factures. »

Madame la Maire

« Peut-être Madame BACHELET, vous n'avez pas répondu sur la deuxième partie de la question, le prix de l'eau. »

Madame BACHELET

« Le prix de l'eau est identique, on a fait pratiquement la DSP ensemble.

L'abonnement eau-assainissement représentait cinquante-six euros tout diamètre confondu, c'est-à-dire que l'ancienne DSP prévoyait une augmentation de l'abonnement en fonction du calibrage, là que vous consommiez un peu ou beaucoup, même abonnement.

Au niveau du prix de l'eau, exactement le même prix, c'est-à-dire :

- De zéro à cent vingt, vous avez un tarif ;
- Au-delà de cent vingt vous avez un tarif supérieur.

Il n'y a pas eu de distinction à part, tous les industriels bénéficient de tarifs, il n'y en a pas tellement parce que j'ai regardé dans le dernier rapport, ce n'est pas spécifié vraiment, mais dans le dernier rapport il est prévu des abonnés autres que domestiques, il y en a sept, je pense que c'est ça et le volume représente treize mille mètres cubes.

Mais j'ai demandé cette semaine à VEOLIA des chiffres complémentaires pour vous les donner. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Madame BACHELET. Il n'y avait pas d'autres questions diverses.

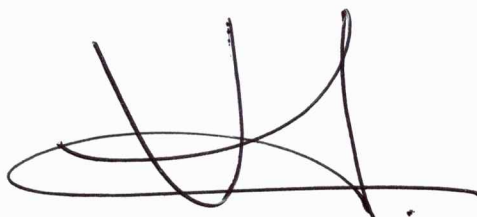
Je lève la séance du Conseil municipal et vous souhaite à toutes et à tous un bel été, alors avec une petite alerte météo donc faites attention ce soir ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Fait à Millau, le 7/09/2021

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL



La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL

